



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Caisse cantonale de chômage



Rapport d'activité

2011

Caisse cantonale de chômage

Fonds cantonal pour l'emploi

GETAC



SOMMAIRE

1	2011 en bref	2
2	Partie générale	5
2.1	Présentation de la caisse	6
2.2	La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2011	7
2.3	Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel.....	7
3	Caisse cantonale de chômage.....	8
3.1	Prestations	9
3.2	Décisions.....	17
3.3	Oppositions, demandes de remise	19
3.4	Lutte contre les abus.....	21
3.5	Contentieux	22
3.6	Frais d'administration	23
3.7	Surveillance.....	26
3.8	Révision des comptes.....	27
3.9	Compte d'exploitation et bilan	28
4	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)	30
4.1	Compte d'exploitation et bilan	31
4.2	Ressources	33
4.3	Mesures complémentaires cantonales	35
4.4	Administration	39
4.5	Surveillance.....	39
4.6	Révision des comptes	39
5	GETAC.....	40
5.1	Compte d'exploitation et bilan	41
5.2	Mission	43
5.3	Types de mesures.....	43
5.4	Activité principale du coordinateur, le placement	43
5.5	Types de postes proposés.....	43
5.6	Suivi et encadrement	43
5.7	Comparaison avec les années précédentes.....	44
5.8	Résultat global des mesures par type de contrats.....	48
5.9	Résultat du sondage	49
5.10	Surveillance.....	50
5.11	Révision des comptes	50

1 2011 en bref

SUR LE PLAN NATIONAL

Rétrospective : Chômage en 2011 - Moyennes de l'année 2011

Malgré le ralentissement économique mondial et la force du franc, le marché suisse du travail s'est tout de même bien maintenu pendant la plus grande partie de l'année. Au cours des derniers mois de 2011, les signes indiquant la fin de cette évolution positive se sont cependant renforcés. Après une hausse modérée en octobre, les chiffres du chômage sont remontés significativement, en particulier en novembre (+5'931 personnes) et en décembre (+9'553 personnes), principalement en raison de facteurs saisonniers.

Avec 122'892 personnes enregistrées, l'effectif moyen des chômeurs de l'année sous revue est toutefois demeuré inférieur à celui de 2010, avec environ 29'000 personnes de moins. Conséquence de cette évolution, le taux de chômage moyen pour l'année 2011 a été de 3,1%, ce qui a constitué un recul marquant (-0,8 point de pourcentage) par rapport à l'année précédente (3,9%). Le taux de l'année 2011 s'est ainsi inscrit parmi les trois meilleurs résultats de ces neuf dernières années.

Loi sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) et ordonnance sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI)

Les nouvelles dispositions de la LACI, acceptée par le Peuple le 26 septembre 2010, et de son ordonnance d'application, approuvée par le Conseil fédéral le 11 mars 2011, ont été mises en œuvre dès le 1^{er} avril.

SUR LE PLAN CANTONAL

Situation de l'emploi

En 2011, la moyenne mensuelle du nombre de chômeurs a reculé de 774 à 5'167 pour un taux moyen de 3,8% (-0,5 point). Grâce à la conjoncture favorable, le chômage s'est maintenu à un niveau inférieur à celui de 2010 durant l'ensemble de l'année. Les derniers mois de l'année ont toutefois été marqués par un léger ralentissement conjoncturel, notamment imputable à la force de notre franc.

AU NIVEAU DE LA CAISSE

Règlement fixant l'organisation et la gestion de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage du 17 janvier 1996, modifié le 18 mai 2011

Les modifications apportées au règlement relatif à l'organisation de la caisse, décidées en séance du Conseil d'Etat du 18 mai 2011 et agréées par le SECO en date du 23 juin 2011, ont été publiées dans le bulletin officiel du 8 juillet 2011 pour entrer en vigueur à cette même date.

Règlement relatif à l'organisation interne de la caisse et règlement relatif au traitement du personnel de la caisse

En séance du 26 octobre 2011, le Conseil d'Etat a adopté ces deux règlements qui prendront effet le 1^{er} janvier 2012.

Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets de la caisse ont été atteints, à savoir :

- Accueil de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage
 - Formation des collaborateurs.
 - Communication aux assurés
Tous les assurés touchés par la réduction du droit aux prestations ont été informés à temps et ont ainsi pu se préparer aux changements auxquels ils ont eu à faire face.
- Couverture totale des frais d'administration.
- Accroissement de notre performance opérationnelle et de notre fonctionnement
 - Réexamen des titres et des fonctions.
 - Instauration d'un nouveau système de contrôle interne.

- Mise en place d'un rapport d'activité mensuel.
- Renouvellement de notre parc informatique (y compris des serveurs).
- Modification de notre call center (ajout de la fonction de sélection des succursales).
- Consolidation de nos outils et procédures afin de garantir un service optimal à la clientèle
 - Réalisation d'une enquête de satisfaction des assurés.
 - Réaménagement de la succursale de Sierre dans le but de garantir un meilleur accueil aux assurés.
- Maintien du taux de satisfaction des collaborateurs
 - Réalisation d'un sondage à l'interne.
 - Constitution d'une nouvelle échelle salariale avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2010 d'un capital de Fr. 4'980'863.72. L'excédent de financement de Fr. 686'861.67 dégagé en 2011 le porte à Fr. 5'667'725.39 au 31 décembre 2011.

Au niveau des charges, le coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 5'301'595.00 et celui des mesures complémentaires cantonales à Fr. 6'941'158.55.

GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures actives du marché du travail, rattaché à la caisse cantonale de chômage, a maintenu voire renforcé les contacts avec les différents offices régionaux de placement ainsi qu'avec les services de l'Etat du Valais.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels.

De surcroît, une convention, dans le cadre de la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), a été signée avec le service de l'action sociale. Cet accord a pour objectif la mise sur

ped de mesures ciblées pouvant ainsi apporter un soutien aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

A savoir aussi que GETAC a traité pas moins de 371 dossiers en 2011, dont 169 n'ont pu se concrétiser, soit 46%. 47 dossiers demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

Perspectives 2012

Selon les principaux instituts de prévision, l'économie suisse devrait subir un ralentissement au 1^{er} semestre 2012. On devrait ensuite assister à une légère reprise dans la 2^{ème} moitié de l'année. Selon le SECO, le chômage devrait augmenter en 2012 pour atteindre 3,9% (+0.8 point) en moyenne annuelle suisse.

En ce qui concerne le Valais, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) table sur un taux de chômage de 4.2% (+0.4 point) pour 2012.

Remerciements

La Direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, juin 2012

ABREVIATIONS UTILISEES

AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
ANP	Accidents non-professionnels
Caisse	Caisse cantonale de chômage
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
UP	Unité de prestation

2 Partie générale

2.1 Présentation de la caisse

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET). La surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

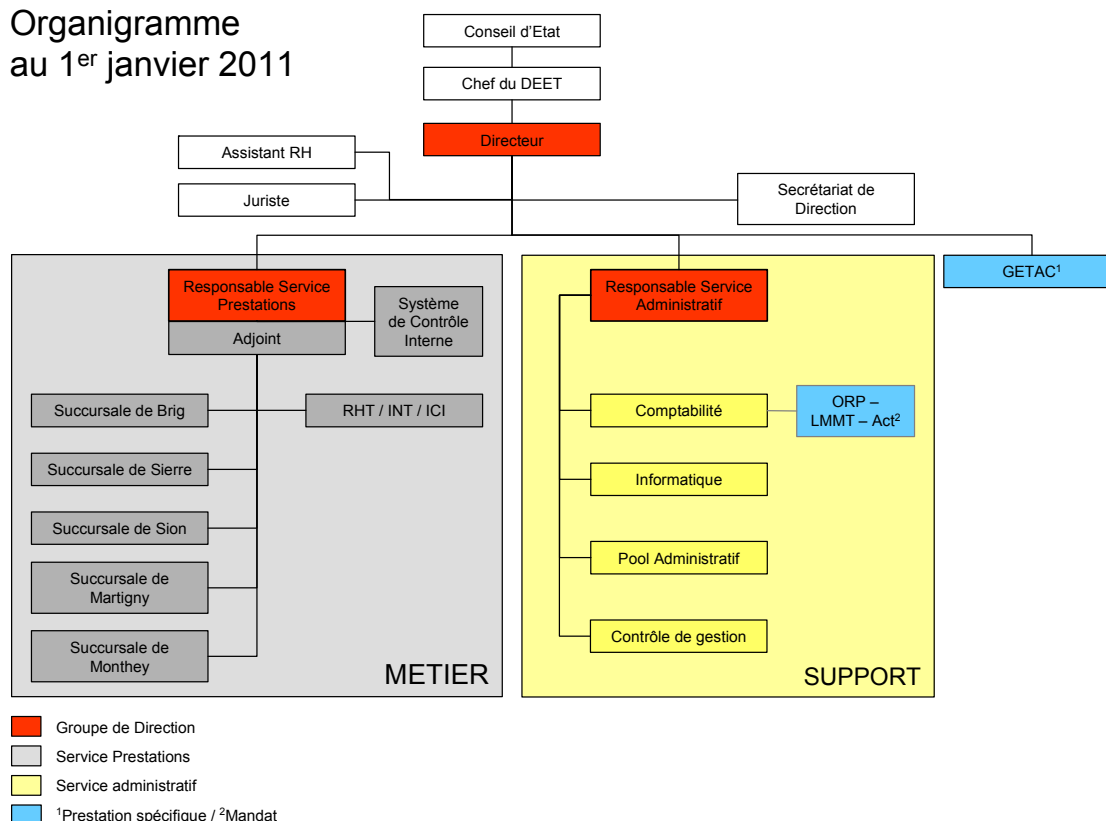
L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

Disposant d'une administration centrale dont le siège est à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, la caisse vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée.

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et les indemnités en cas d'intempéries (INT).

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'insolvabilité (ICI).

Organigramme au 1^{er} janvier 2011



2.2 La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2011

5	succursales
39	collaboratrices et collaborateurs (dont 11 à temps partiel et 2 apprenantes) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaboratrices et collaborateurs GETAC)
7 ans et 11 mois	en moyenne d'expérience par taxateur
7'668	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
30'507	appels reçus
34'501	décomptes envoyés (IC)
9'690	décisions rendues
110.98 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
57	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT : 23 - INT : 34)
59	entreprises concernées par l'ICI

FCE

374	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 5'301'595.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 6'941'158.55	coût des mesures complémentaires cantonales

GETAC

7 ans et 2 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
371	assurés reçus
220	placements réalisés
77	personnes ayant retrouvé un emploi

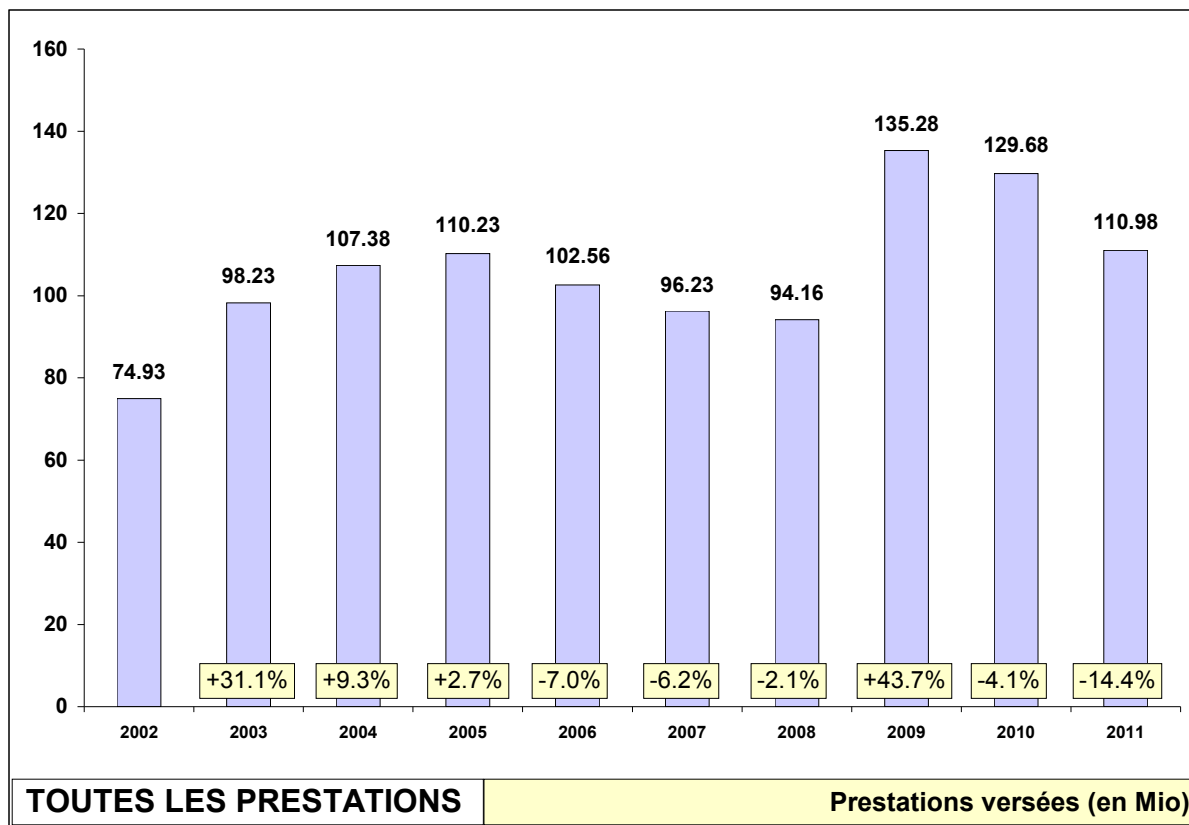
2.3 Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2010	43	18	25	40.3	40 ans et 11 mois
2011	39	15	24	35.7	40 ans et 9 mois

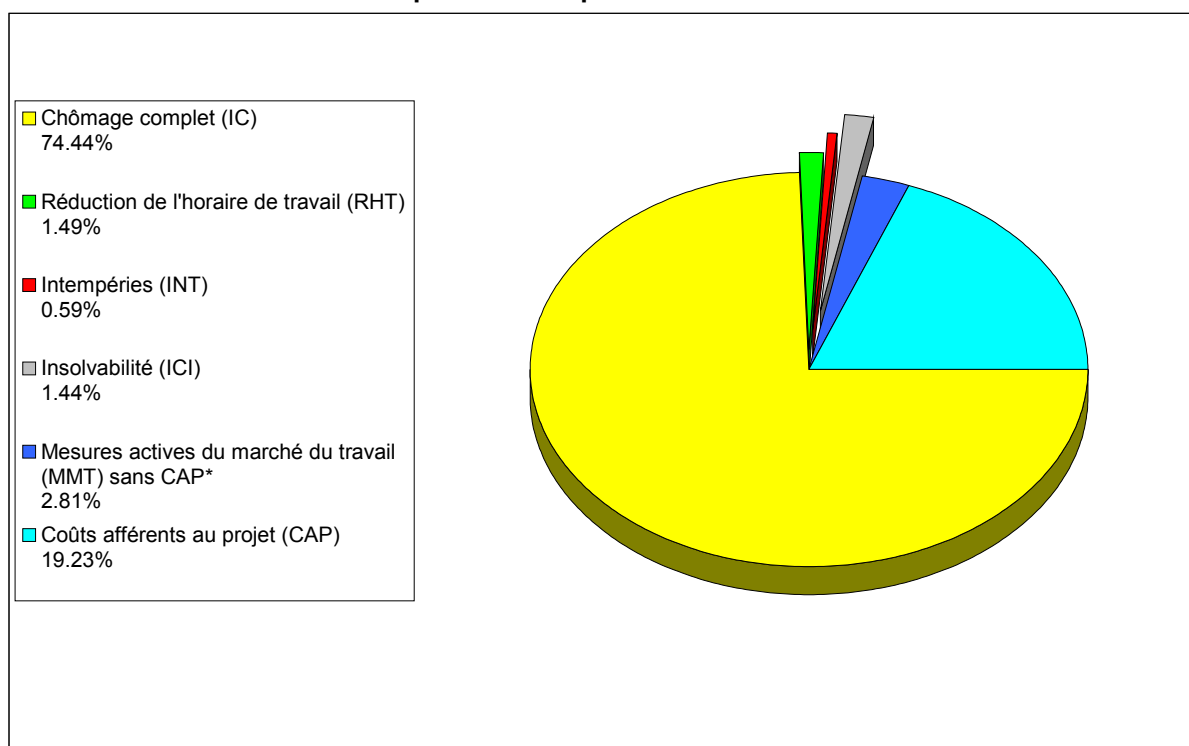
3 Caisse cantonale de chômage

3.1 Prestations

Evolution des différentes prestations (en Mio)



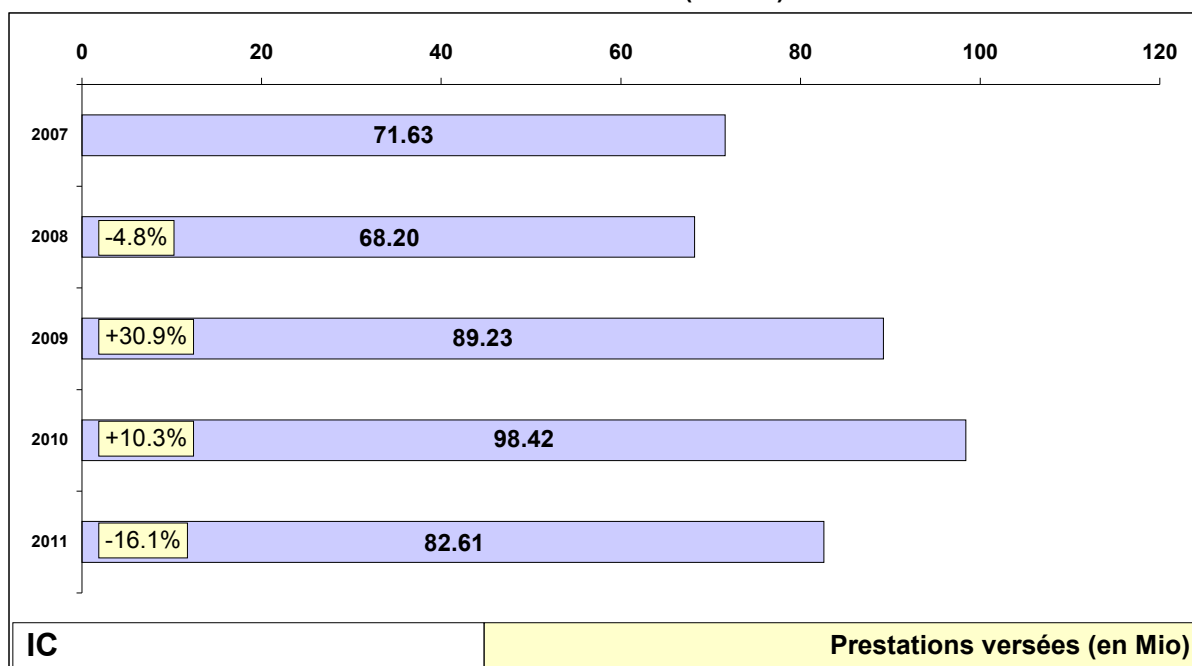
Répartition des prestations versées



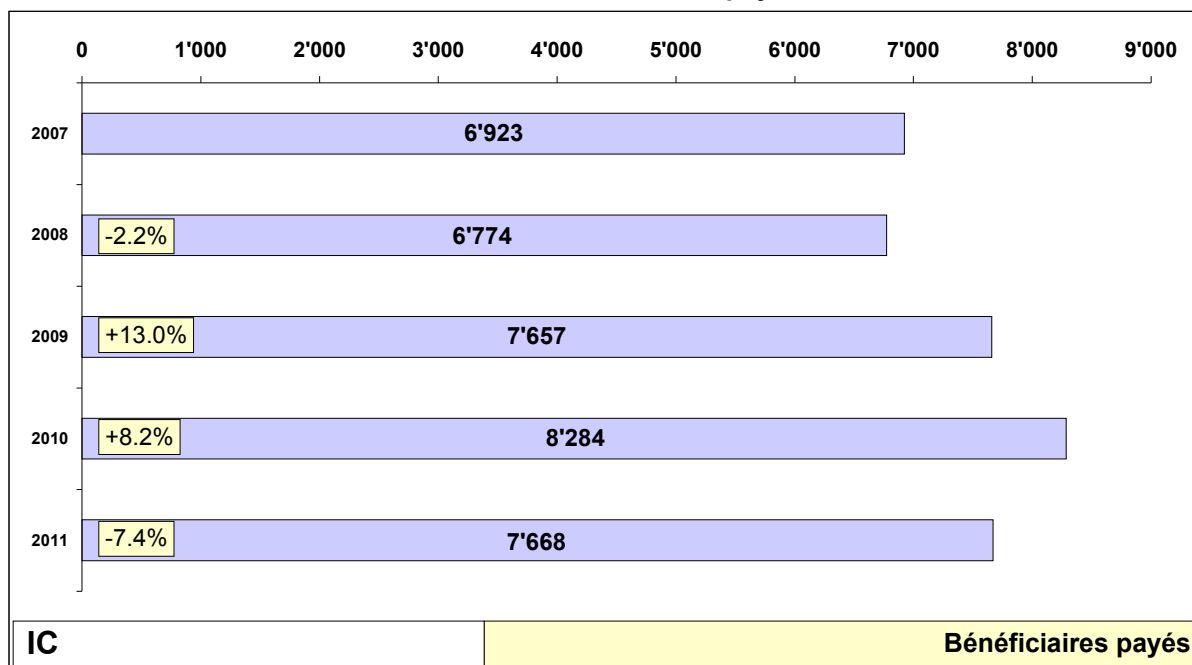
*CAP : Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

INDEMNITES DE CHOMAGE (IC)

Prestations versées (en Mio)



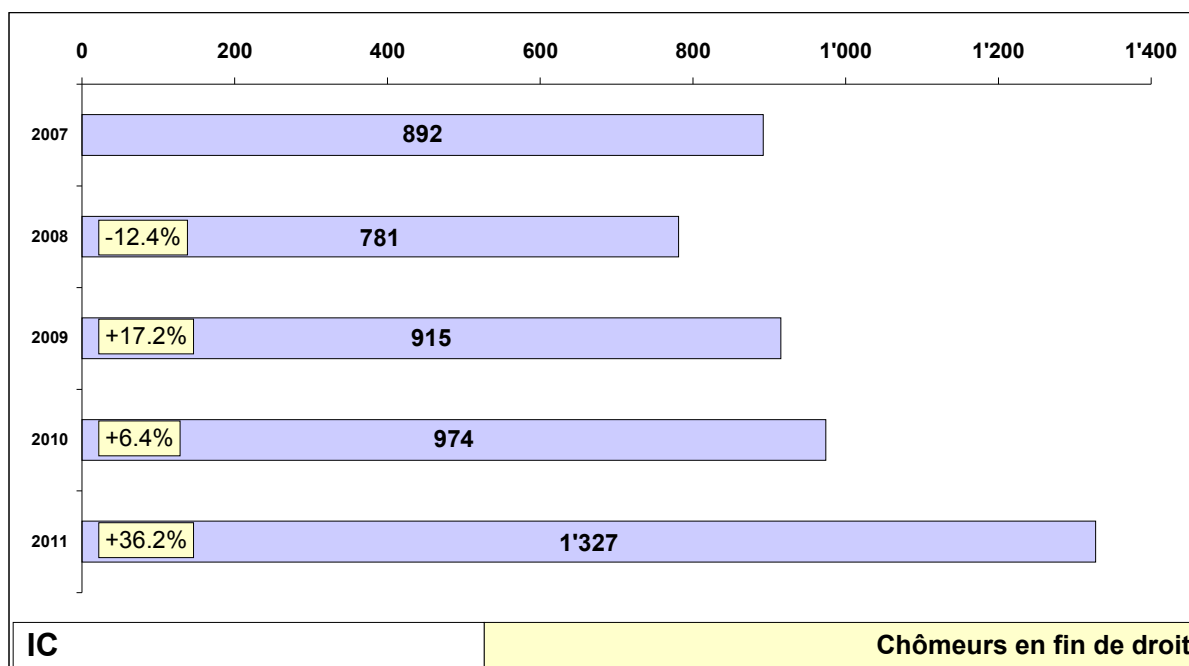
Nombre de bénéficiaires payés



Nombre de jours indemnisés en 2011 : 549'909

Indemnité journalière moyenne : Fr. 150.22

Chômeurs en fin de droit

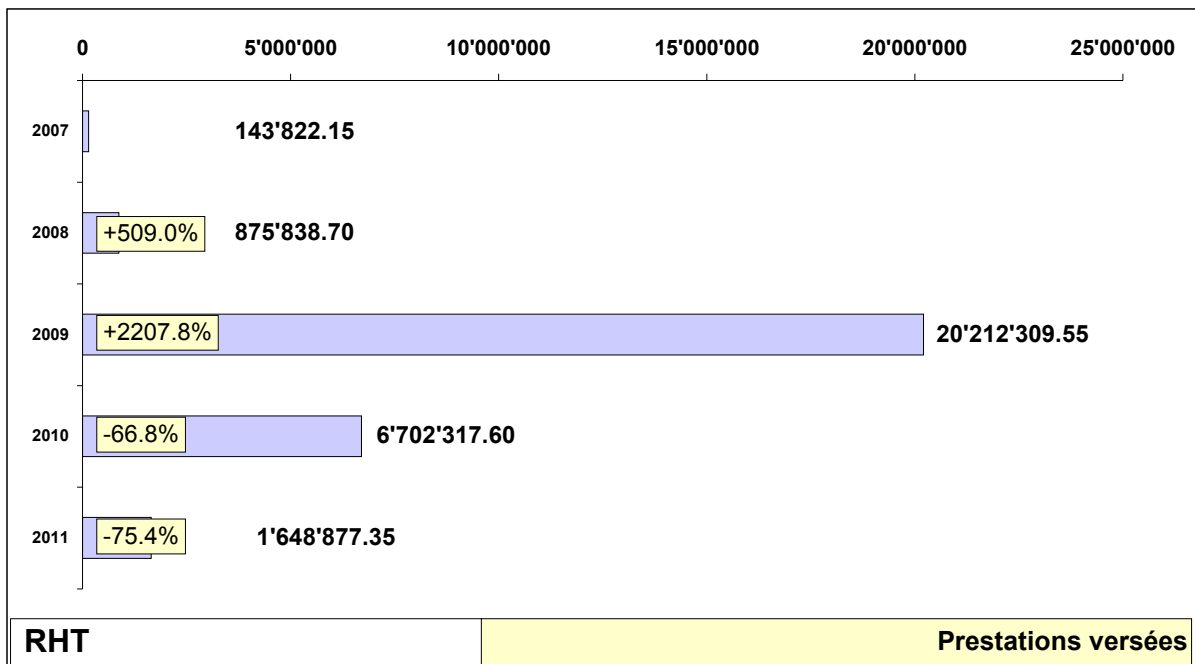


Sur 1'327 personnes arrivées en fin de droit, 431 ont obtenu un nouveau droit au chômage.

L'augmentation du nombre de personnes en fin de droit démontre une tendance à la hausse du chômage de longue durée. Cette tendance s'est accentuée en 2011 avec l'introduction au 1^{er} avril de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage.

REDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT)

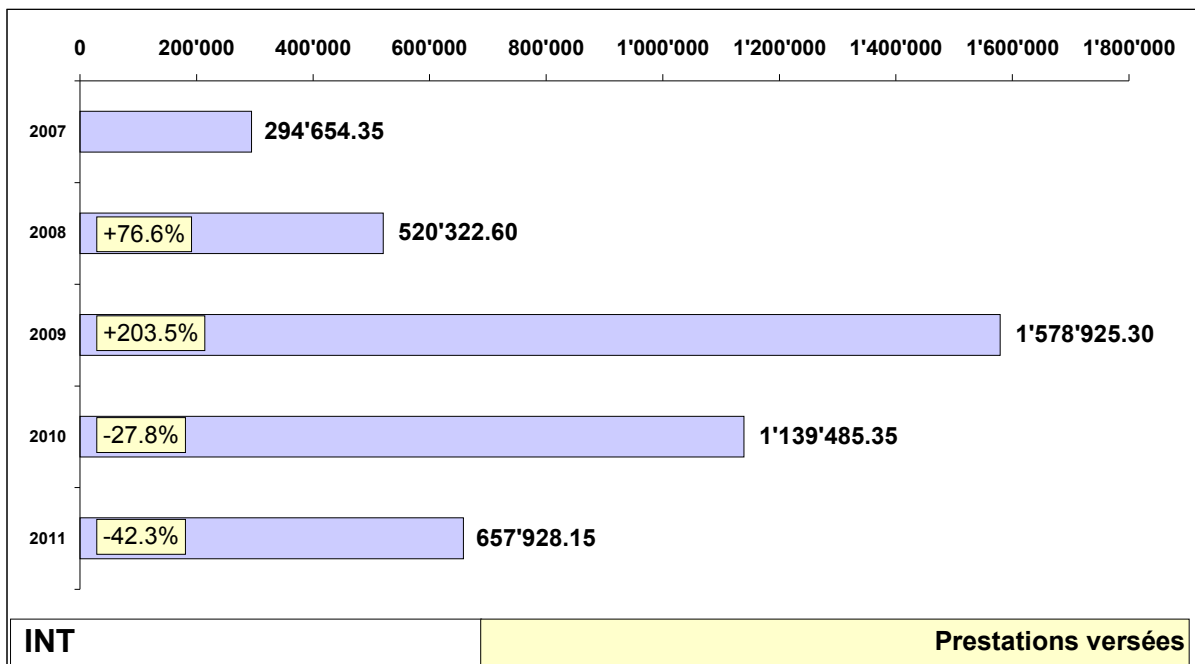
Prestations versées



Entreprises touchées : 23
Travailleurs concernés : 977
Heures chômées : 63'328

INTEMPERIES (INT)

Prestations versées

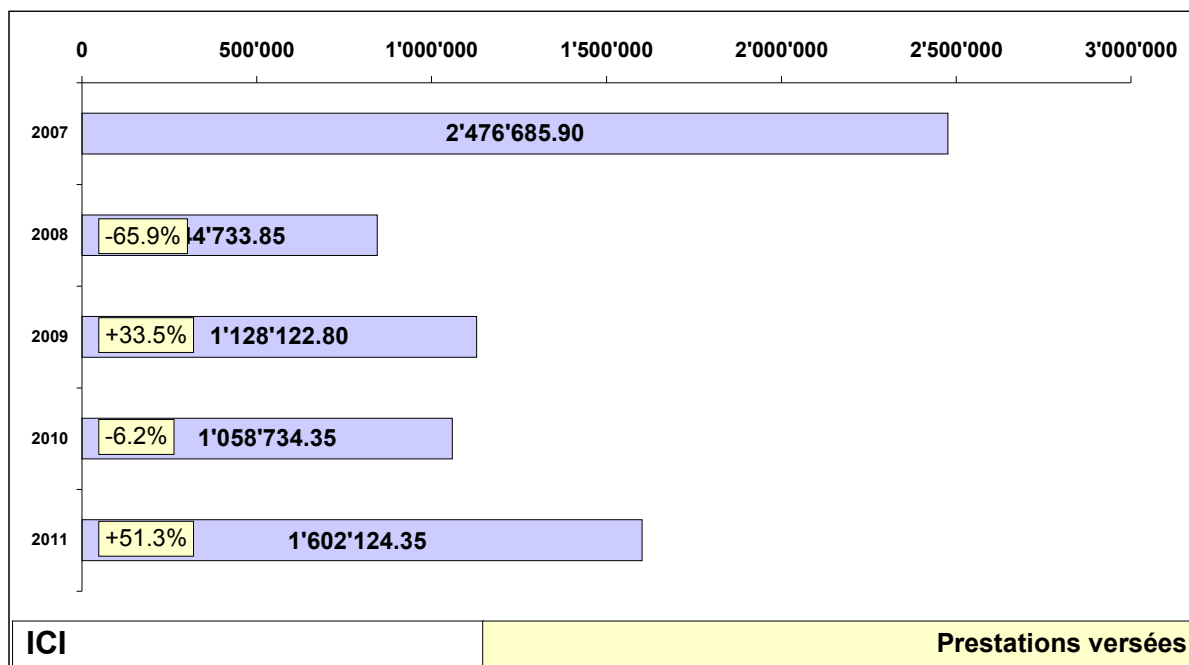


Entreprises touchées : 34
Travailleurs concernés : 266
Heures chômées : 46'808

INSOLVABILITE (ICI)

(Seule notre caisse est légalement compétente pour l'examen du droit et le versement de cette prestation).

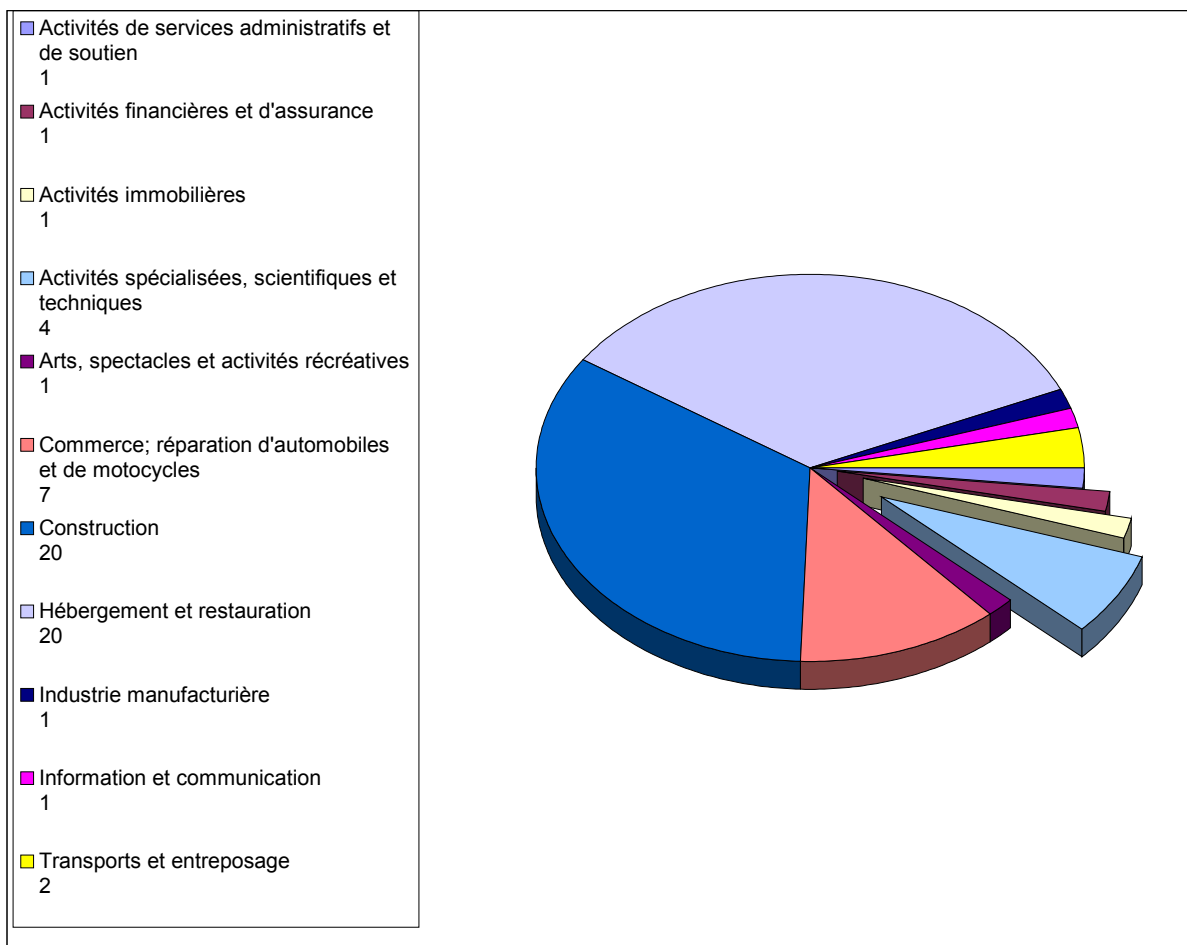
Prestations versées



Entreprises touchées : 59
Travailleurs concernés : 268

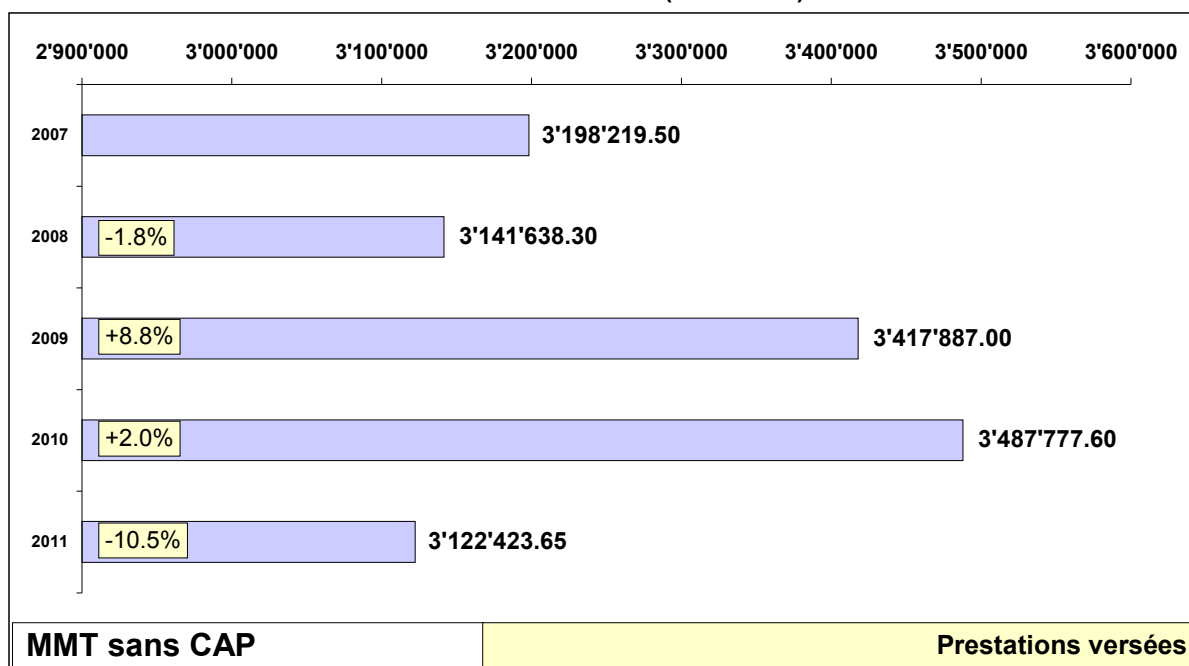
Il est à noter qu'aucune entreprise n'avait touché de la RHT auparavant.

Entreprises touchées en ICI par domaine d'activité

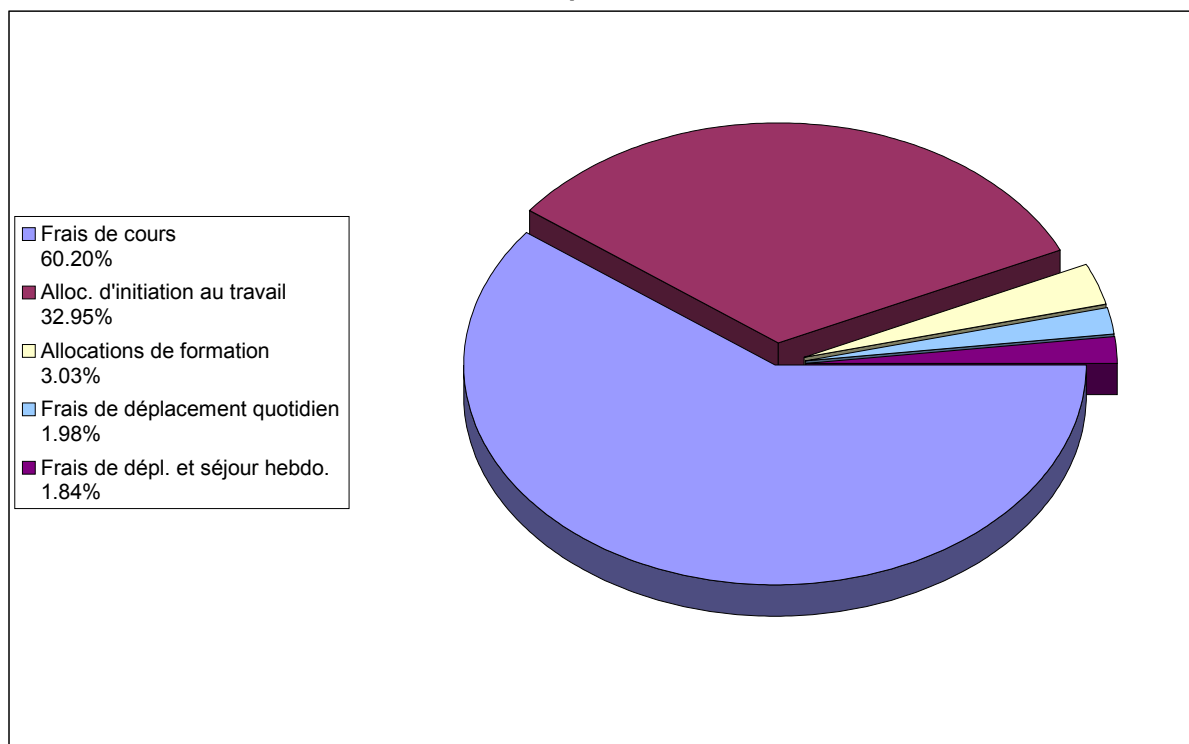


MESURES RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL (MMT)

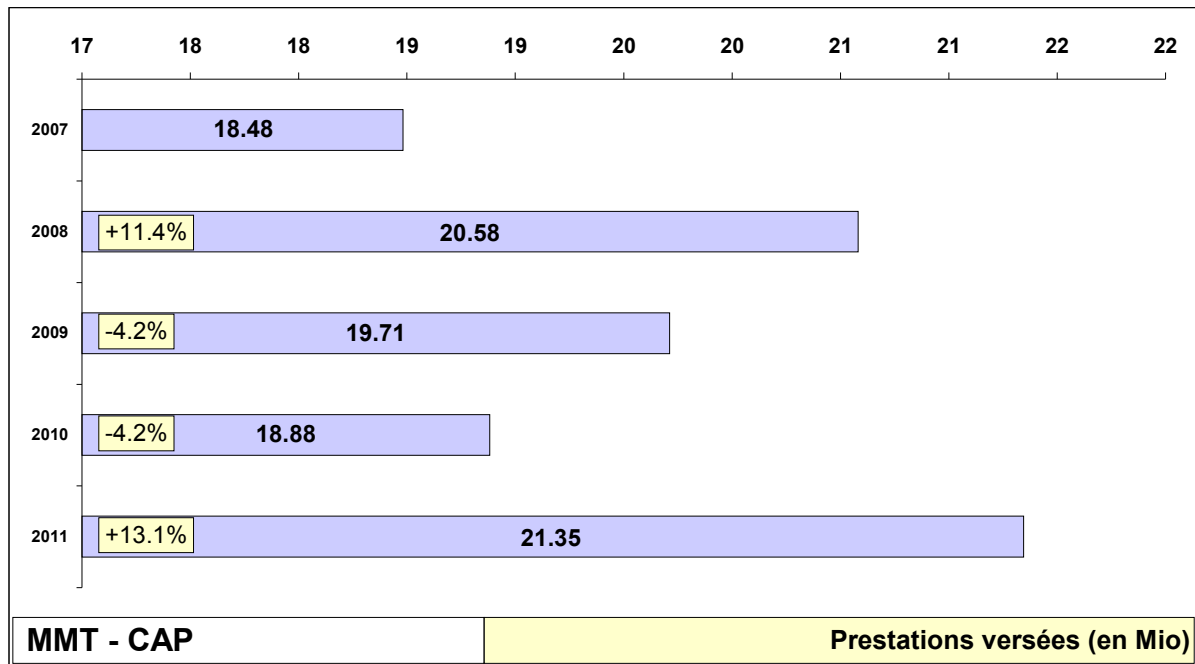
Prestations versées (sans CAP)



Répartition

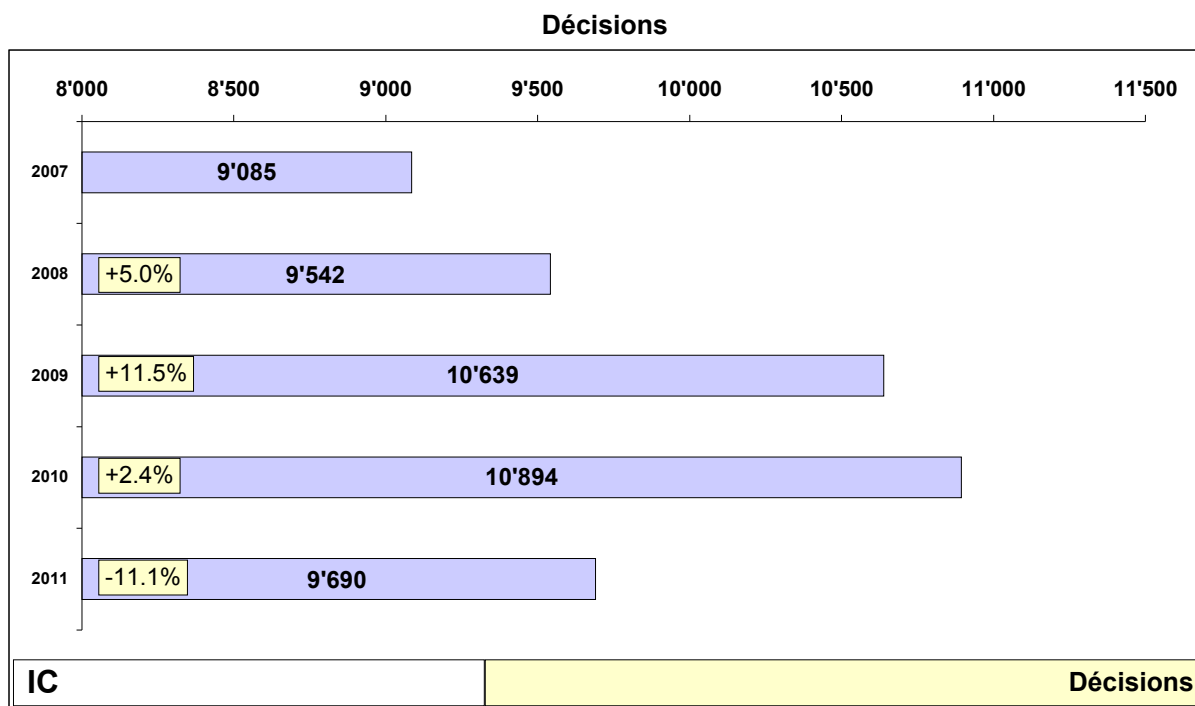


Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement (CAP)

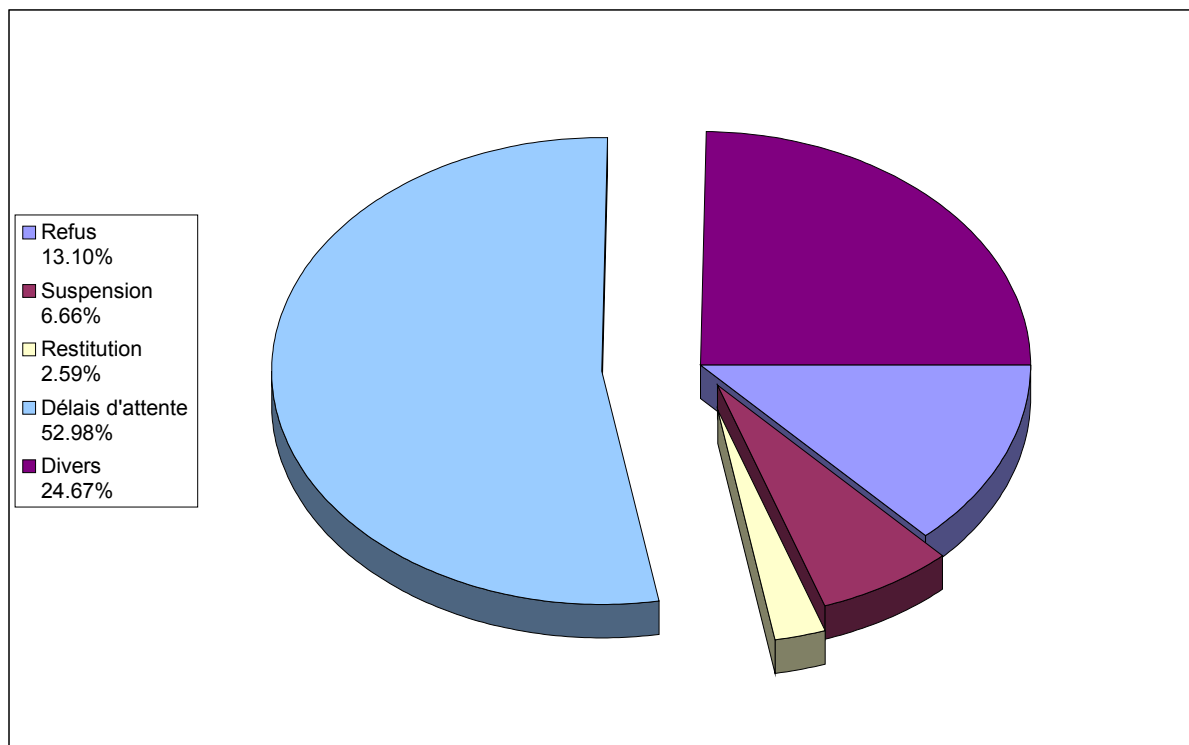


Rappel : Les coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement en matière de mesures actives du marché du travail sont comptabilisés selon la date valeur (exigence SECO) et non par année d'utilisation, ce qui peut provoquer des variations annuelles sensibles.

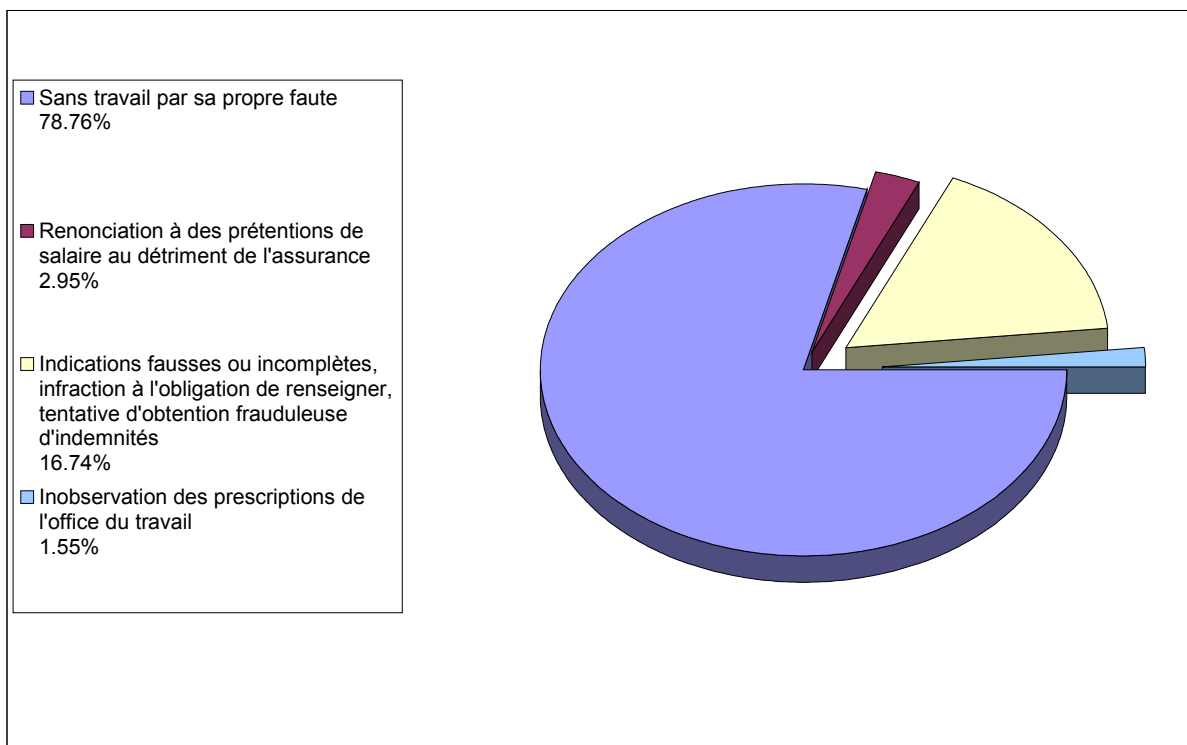
3.2 Décisions



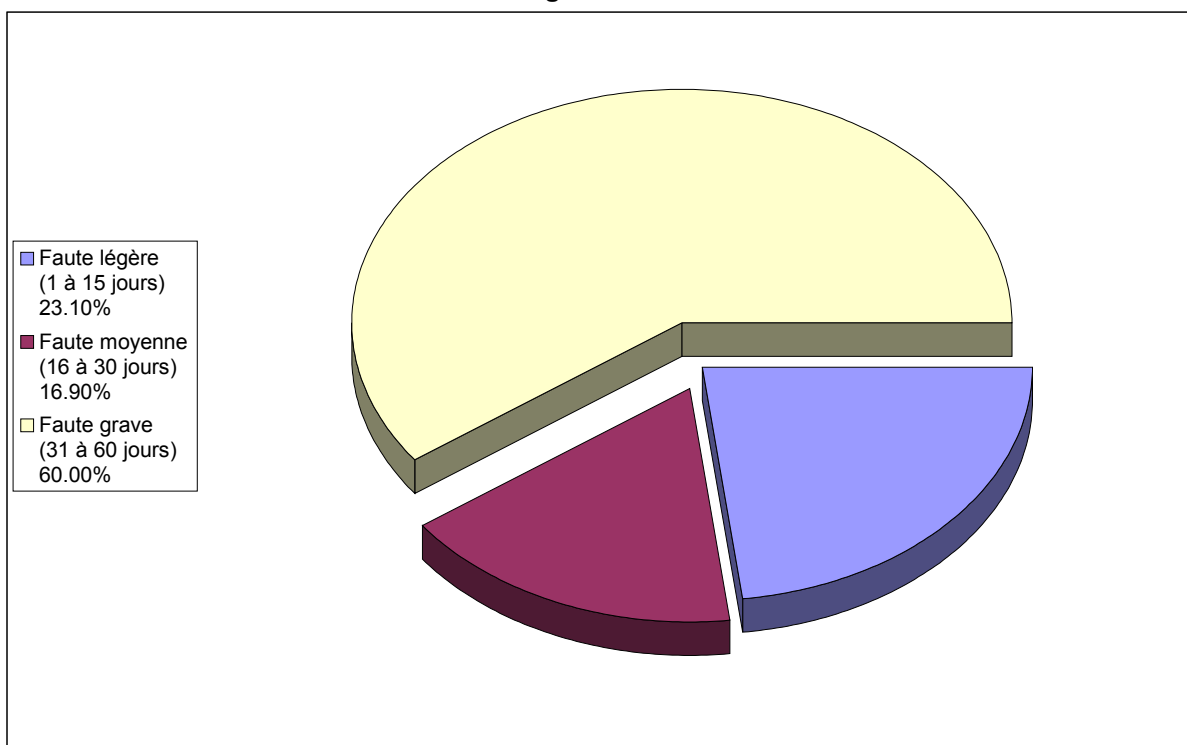
Détail des principaux motifs y relatifs (IC/MMT)



Nature des suspensions

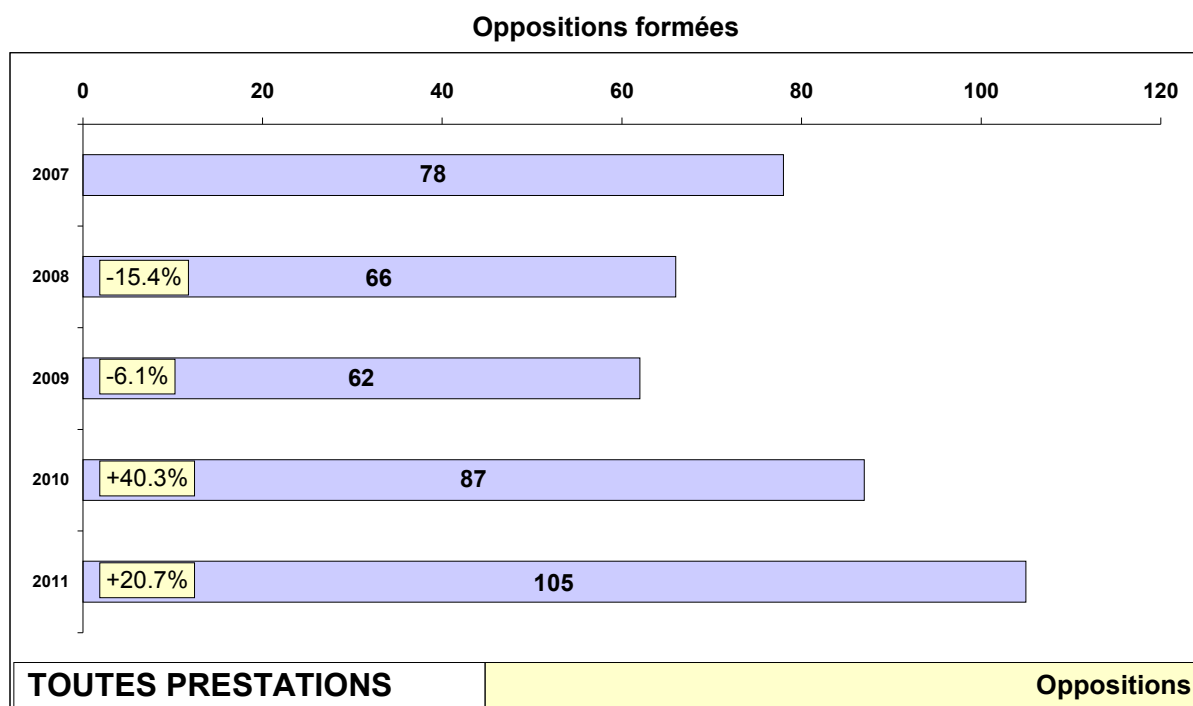


Degré de faute



3.3 Oppositions, demandes de remise

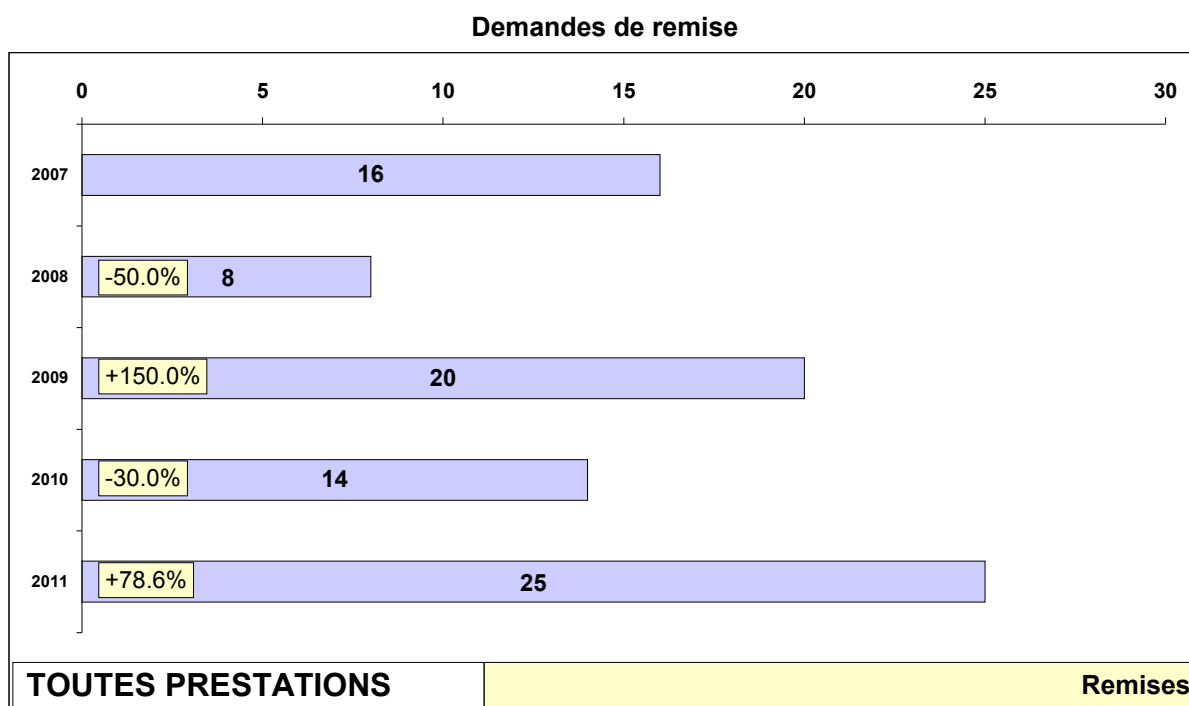
(toutes prestations)



Oppositions examinées

Oppositions de	Admises	Admises partiellement	Rejetées	Irrecevables	En suspens	Totaux
2003				1		1
2009					2	2
2010	2	1	8	1		12
2011	10	2	59	25	8	104
Totaux	12	3	67	27	10	119

14 recours ont été introduits contre les décisions sur opposition.



Une demande de remise est une demande de libération de rembourser un montant versé à tort.

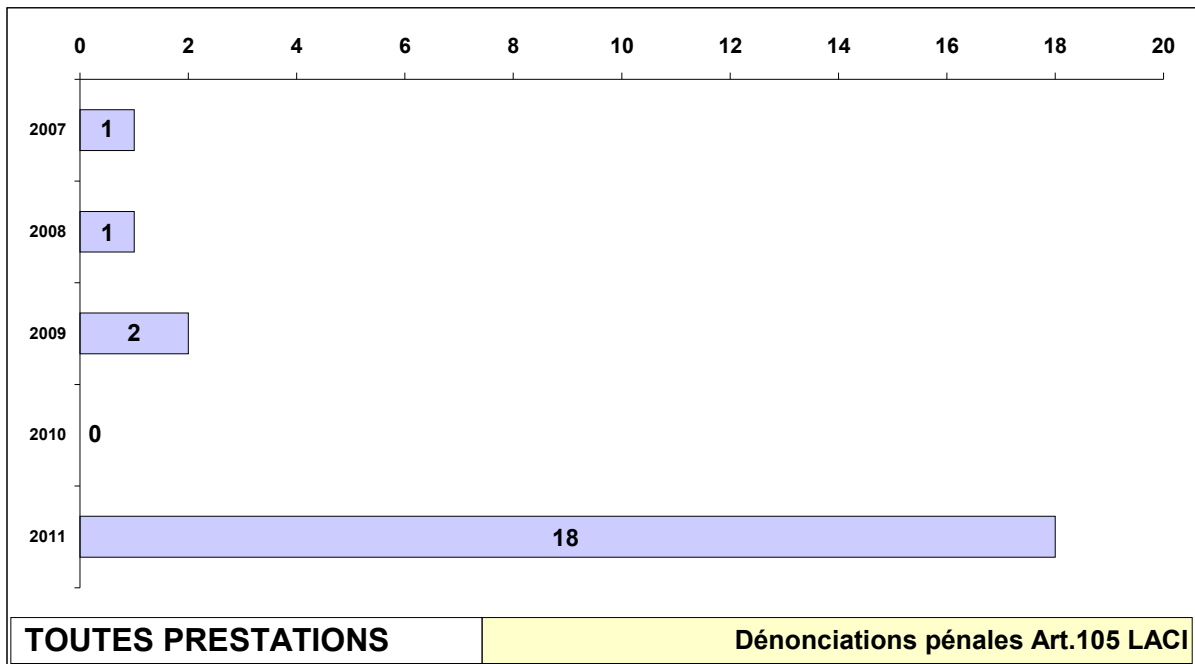
Ne sont pas comprises les demandes de remise traitées directement dans les demandes de restitution (bonne foi et rigueur financière évidente).

3.4 Lutte contre les abus

Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations (cf. décisions et nature des suspensions sous chiffre 3.2), la caisse dénonce au juge pénal, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses

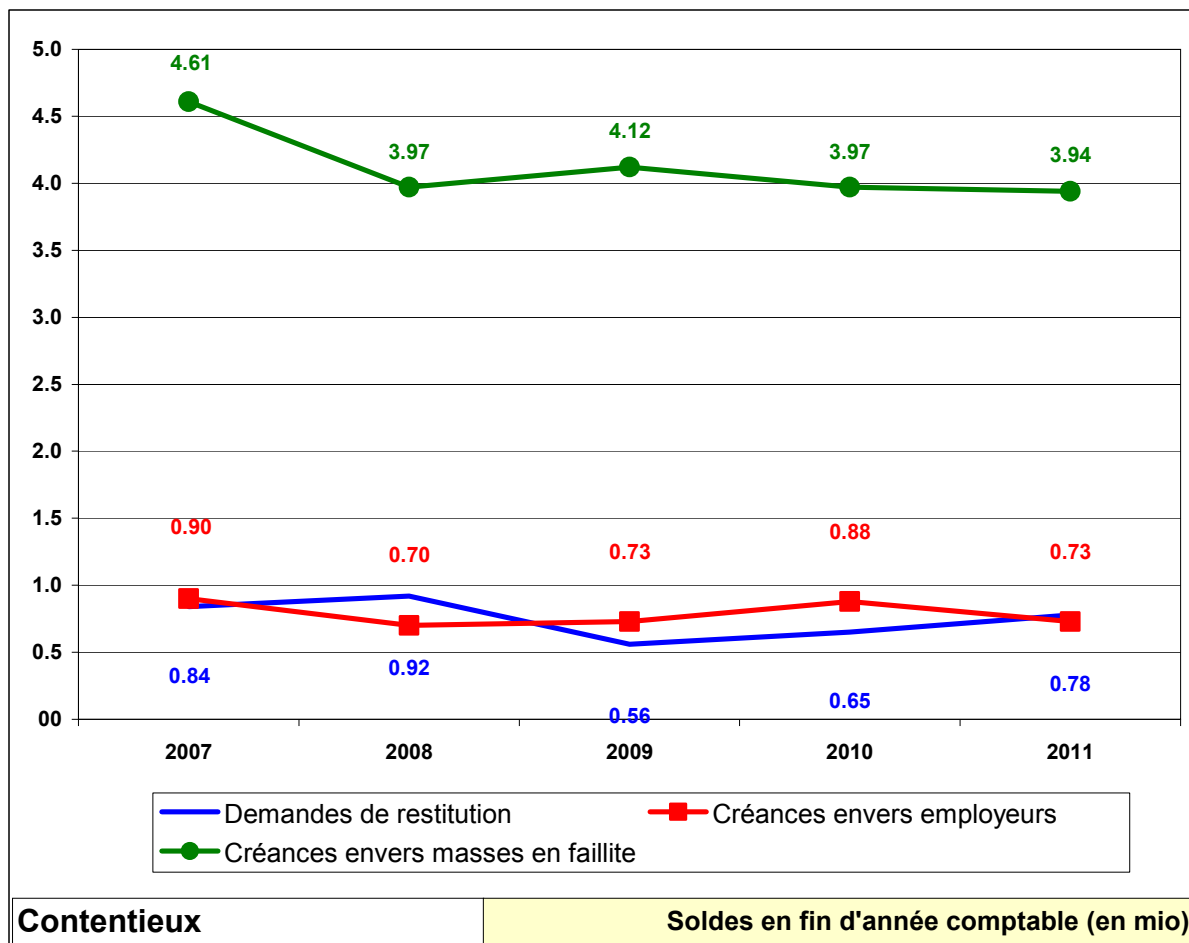
ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

Dénonciations pénales, art. 105 LACI

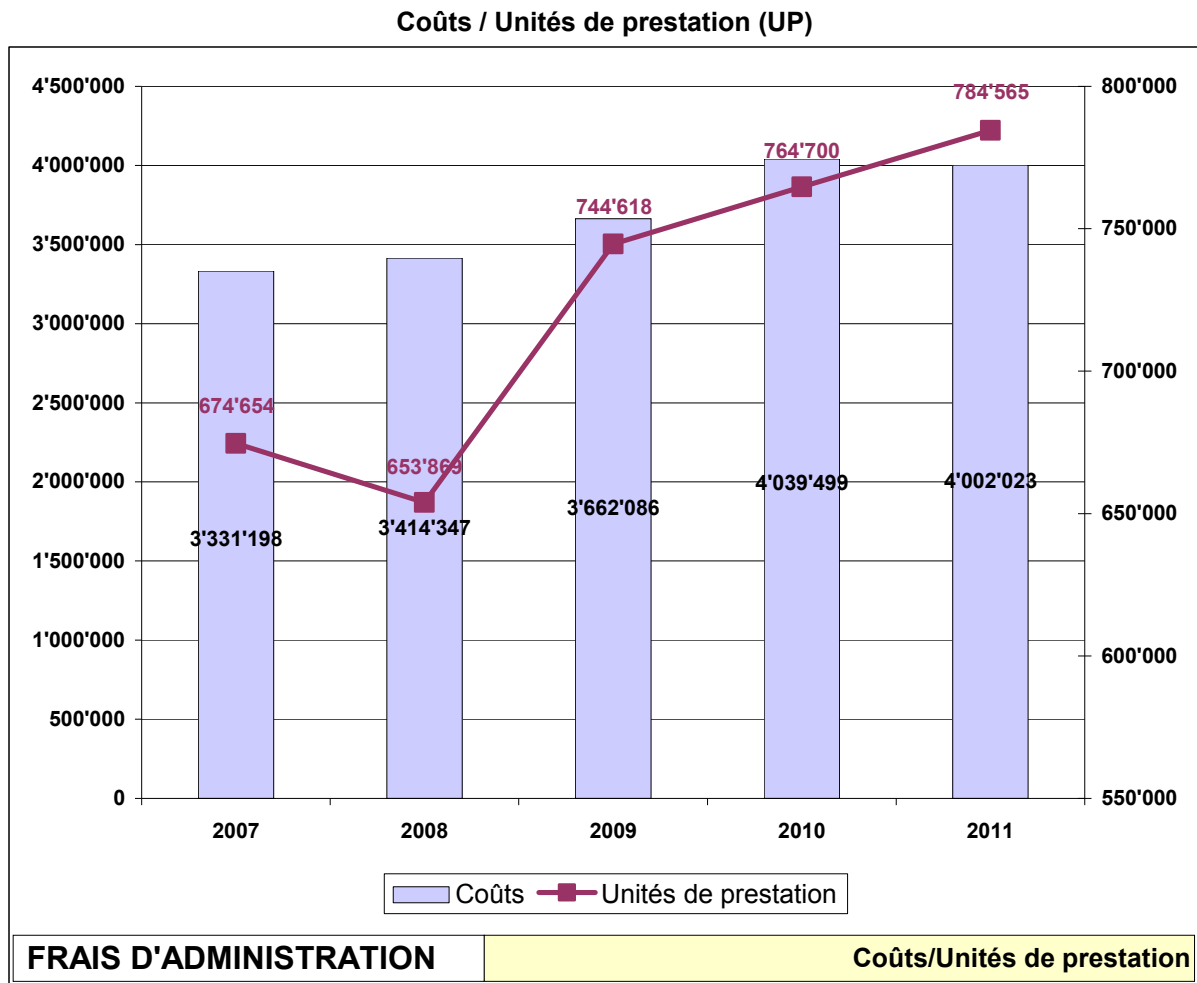


3.5 Contentieux

Soldes en fin d'année comptable (en mio)

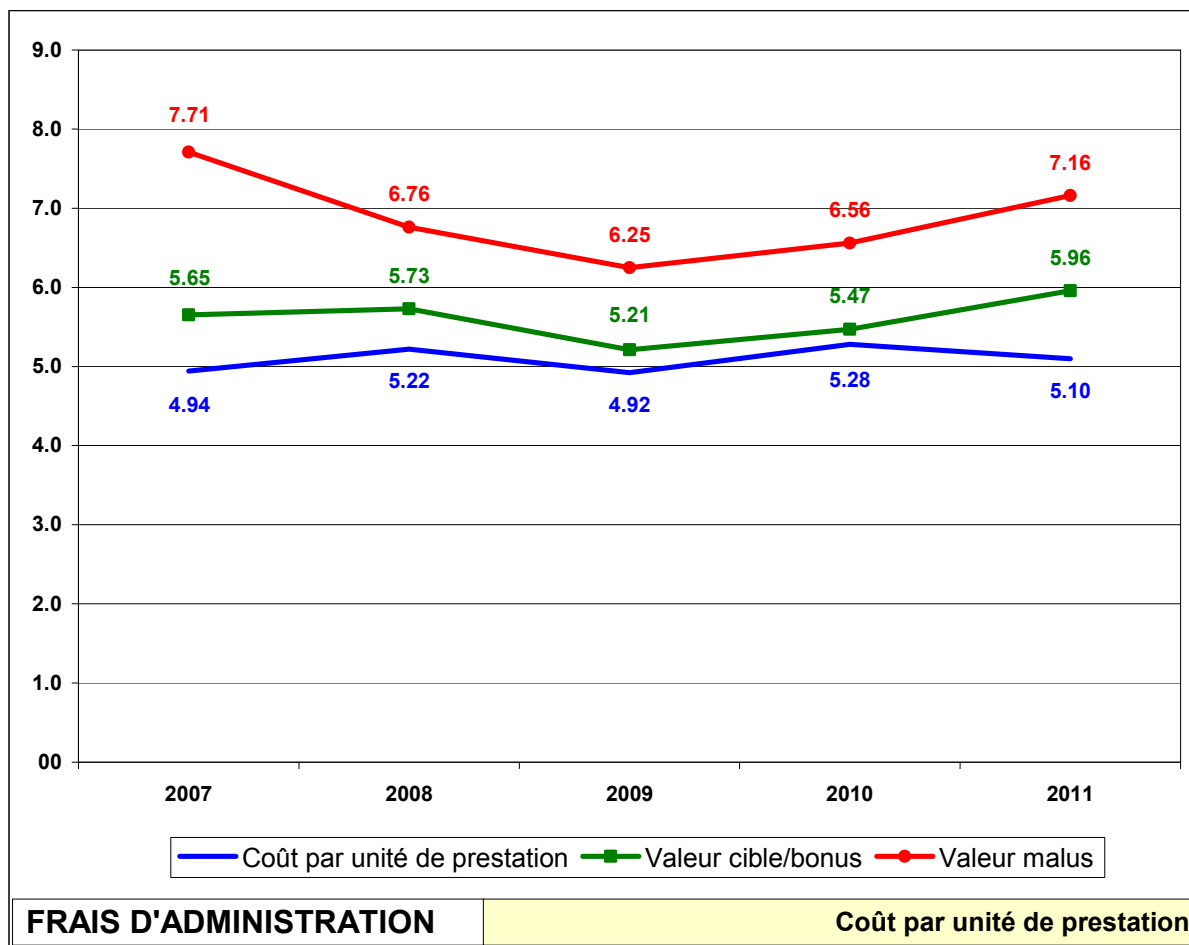


3.6 Frais d'administration



Le système de calcul des unités de prestation (UP) ayant été revalorisé par un facteur de 2.36 au début 2007, seule une comparaison dès cette année-là est correcte.

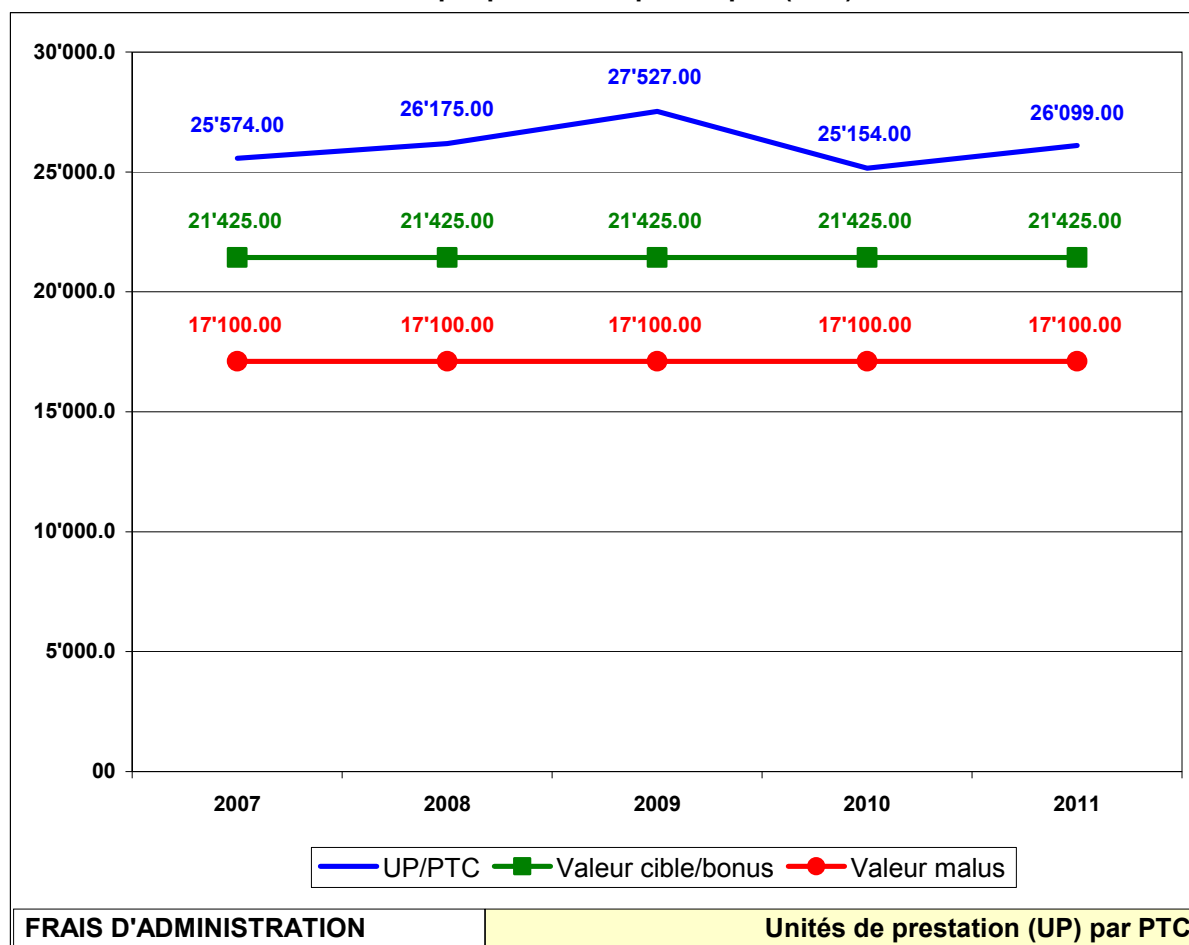
Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser. Le système de calcul des UP ayant été modifié au début 2007, seule une comparaison dès cette année-là est correcte.

Avec un coût de Fr. 5.10 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.86 par rapport à la valeur cible / bonus fixée à Fr. 5.96. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 2.06 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 7.16. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

UP par poste à temps complet (PTC)



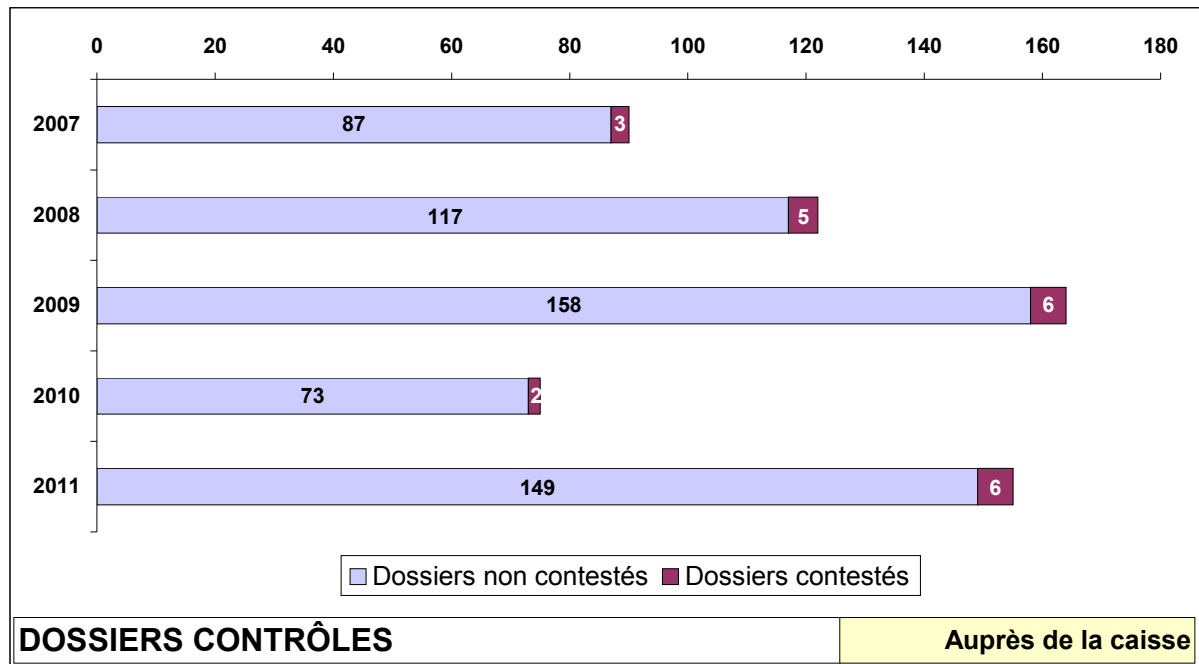
Avec la convention 2009 - 2013, un deuxième critère d'indemnisation est applicable. Il s'agit des UP produites par poste à temps complet (PTC).

Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 26'099 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

3.7 Surveillance

La Confédération exerce la surveillance. Les contrôles opérés par le SECO, secteur Inspection, portent principalement sur l'application du droit. Chaque succursale / secteur d'activité de la caisse est contrôlé une fois tous les deux ans.

IC - Nombre de dossiers contrôlés



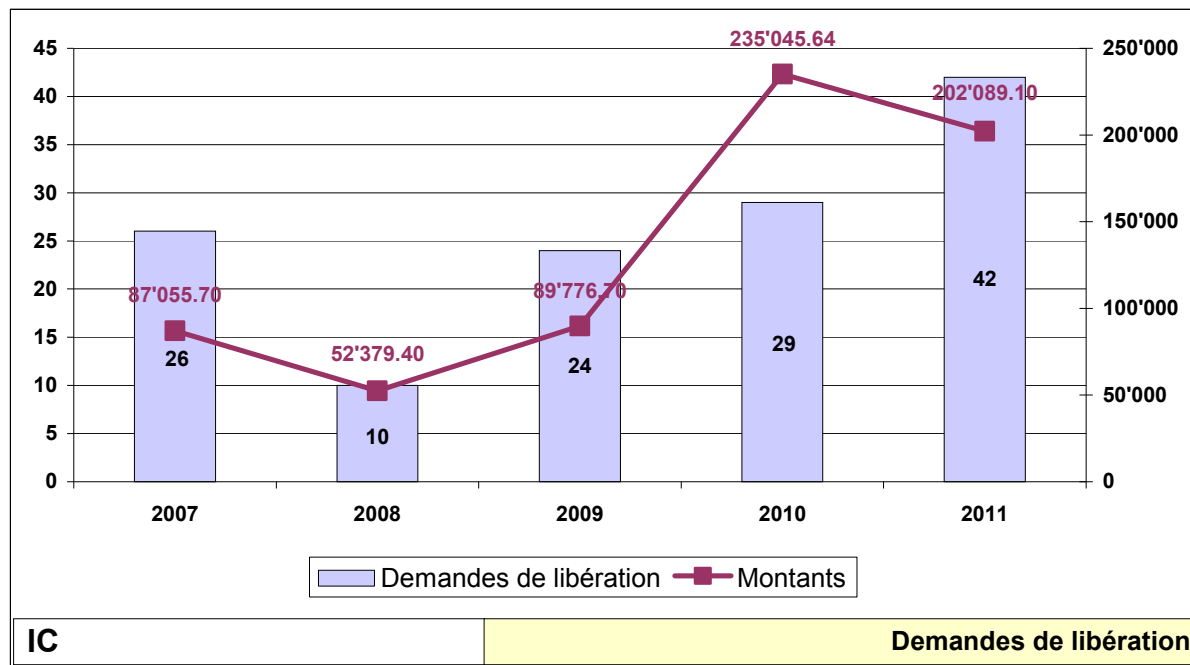
Montants non contestés : Fr. 4'224'320.70

Montants contestés : Fr. 24'283.25

En 2011, le contrôle du secteur ICI / RHT – INT a porté sur 13 dossiers pour un montant de Fr. 410'997.20. Aucun dossier n'a fait l'objet de contestation.

Lorsqu'une prestation versée à tort est irrécupérable par la caisse à la suite d'un contrôle du SECO ou en raison de l'impossibilité d'encaisser la somme demandée en restitution, cette dernière a l'obligation de demander à l'autorité de surveillance d'être libérée de l'obligation de réparer. Cette libération intervient si la caisse a commis une faute qualifiée de "légère".

Demands de libération de l'obligation de réparer présentées par la caisse au nom du fondateur



NB : En 2011, 3 demandes de libération se sont soldées par une mise à charge du fondateur d'un montant total de Fr. 14'263.25.

3.8 Révision des comptes

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

Annexes

3.9 Compte d'exploitation et bilan

Compte d'exploitation

DEPENSES	au 31.12.2010	au 31.12.2011
Ind. de chômage soumises à cotis.	95'862'907.05	80'486'315.40
Ind. de chômage non soumises à cotis.	489'287.70	521'518.95
Allocations familiales	2'063'443.65	1'598'969.95
Salaires lors d'emploi temporaire	0.00	0.00
Frais de stages professionnels	0.00	0.00
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	6'702'317.60	1'648'877.35
Ind. en cas d'intempéries	1'139'485.35	657'928.15
Ind. en cas d'insolvabilité	1'058'734.35	1'602'124.35
Cautionnement du risque de perte	0.00	0.00
Frais afférents au projet	18'880'914.30	21'345'788.60
Allocations de formation	122'465.60	94'610.90
Frais de cours	2'182'926.10	1'879'584.05
Allocations d'initiation au travail	1'091'972.95	1'028'951.10
Contributions aux frais de déplacement	54'303.00	61'759.50
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	36'109.95	57'518.10
Frais de justice et de procédure	6'700.00	1'600.00
Frais de poursuites	19'069.75	20'813.30
Frais d'examen de la cch	66.25	31.65
Bonification pour risque de responsabilité	16'343.00	12'222.00
Frais d'administration	4'039'499.94	4'002'023.79
Bonus	11'733.00	7'478.00
Charges des intérêts	0.00	2'901.45
Amortissements divers	44'630.15	600.00
Différences d'arrondis	5.19	35.50
Autres charges	0.00	0.00
Programmes de stabilisation	50'207.75	25'416.85
Charges des avances Accords bilatéraux	67'379.55	50'844.80
TOTAL DEPENSES	133'940'502.18	115'107'913.74
RECETTES		
Produit insolvabilité	473'338.35	432'578.96
Produit stages professionnels	147'367.05	126'559.60
Remboursement d'anciennes prestations	56.45	0.00
Produit peines pécuniaires RHT/INT	0.00	0.00
Prestations échues	3'737.45	3'311.05
Produit responsabilité du fondateur	56.90	21'339.40
Cotisations AVS sur IC	4'841'079.40	4'142'210.50
Cotisations LPP sur IC	368'832.45	475'045.60
Cotisations AANP sur IC	2'796'663.85	2'350'219.90
Produit provenant de frais de justice et de procédure	750.00	225.00
Remboursement de frais de poursuite	6'951.55	4'300.00
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	4'568.75	0.00
Intérêts créditeurs	7'717.60	2'113.60
Différences d'arrondis	39.98	41.59
Produit des remboursements - général	0.00	0.00
Avances du SECO	123'900'000.00	108'720'000.00
Exportation de prestations Accords bilatéraux	36'599.30	138'788.95
TOTAL RECETTES	132'587'759.08	116'416'734.15
Excédent de recettes		1'308'820.41
Excédent de dépenses	1'352'743.10	

Désignation des comptes selon la terminologie du SECO

Bilan

ACTIF	au 31.12.2010	au 31.12.2011
Caisses	992.70	865.90
Postes	32'839.99	34'448.19
Banques	1'267'720.35	2'024'549.50
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	655'262.70	789'049.95
Avances servies aux bénéficiaires	29'535.80	14'383.85
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	888'345.90	731'053.35
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	3'971'593.00	3'942'794.60
Créances stages professionnels	42'488.40	21'928.40
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	133'168.55	118'654.45
Avoir impôt anticipé	839.65	724.85
Actifs de régularisation	10'328.00	13'594.05
Machines et mobilier de bureau	90.00	21'946.00
Logiciels	16.00	20.00
Matériel informatique	40'991.00	113'828.00
Transformations immobilières	52'693.00	81'011.00
TOTAL ACTIF	7'126'905.04	7'908'852.09
PASSIF		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	262'056.85	313.65
Dettes à court terme AEP	6'546.60	5'572.05
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	0.00
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme	8'760.60	3'951.85
Dettes sur provision art. 29	888'345.90	731'053.35
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	3'971'593.00	3'942'794.60
Dettes sur provision bonification risque responsabilité	200'375.65	191'488.25
Dettes sur provision stages professionnels	42'488.40	21'619.95
Dettes sur provision sanctions pécuniaires RHT/INT	0.00	0.00
Dettes résultant des frais d'administration	196'387.41	165'918.50
Dettes sur provisions bonus	110'551.05	95'711.55
Passifs transitoires	26'404.20	28'212.55
Fonds de roulement	1'413'395.38	2'722'215.79
TOTAL PASSIF	7'126'905.04	7'908'852.09

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

4 Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

4.1 Compte d'exploitation et bilan

Compte d'exploitation

	Au 31.12.2011		Ecart au
	Détail Fr.	Somme Fr.	compte 2010 Fr.
Charges			
En application de la loi du 23 novembre 1995 (LEMC¹)		12'254'463.75	+ 447'854.65
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail	5'301'595.00		
Participation financière aux mesures	5'184'000.00		
Participation financière aux mesures 2011	5'704'000.00		
Participation financière aux mesures 2010	-520'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	117'595.00		
Mesures complémentaires cantonales	6'941'158.55		
Allocations cantonales d'initiation au travail	120'542.35		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	7'948.90		
Contrats d'insertion professionnelle	6'173'943.80		
Contrats d'insertion professionnelle 2011	6'300'308.55		
Contrats d'insertion professionnelle 2010	-126'364.75		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	634'843.50		
Allocations de formation	-		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	3'880.00		
Mesures 2011	5'740.00		
Mesures 2010	-1'860.00		
Frais d'exploitation des offices régionaux de placement	11'710.20		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	11'710.20		
Frais 2011	11'710.20		
Frais 2010	-		
Risque responsabilité			
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
Dépenses pour tiers entièrement compensées		19'044'945.29	+ 54'452.58
Institutions	19'044'945.29		
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c ²	18'569'553.84		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	475'391.45		
Frais d'administration		73'552.79	+ 109.00
Administration et gestion	73'356.60		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	26'395.45		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	46'961.15		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	-		
Taxes, frais bancaires et divers	196.19		
Dépenses diverses			- Fr. -
Total charges		31'372'961.83	
Produits			
Financement		32'044'945.29	+ 54'452.58
Confédération (SECO)	18'907'839.49		
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c ²	18'569'553.84		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	338'285.65		
Canton	137'105.80		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	137'105.80		
Alimentation	13'000'000.00		
Part canton	8'190'000.00		
Part communes	4'810'000.00		
Intérêts		13'640.95	+ 750.70
Produits divers		1'237.26	+ 122.79
Total produits		32'059'823.50	
Excédent de financement		686'861.67	- 447'090.16

¹LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

²soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

Bilan

	Au 31.12.2010	Au 31.12.2011		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
Actif	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Banque	13'088'507.45		13'481'548.80	+ 393'041.35
Comptes courants - débiteurs	85'438.50		80'942.50	- 4'496.00
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		5'729.35		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		4.05		
Autres débiteurs		75'209.10		
Prêt au canton		-		
Investissements	1.00		1.00	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
Actifs transitoires	1'211'532.00		1'022'496.05	- 189'035.95
Contrats d'insertion professionnelle, frais de projet 2012		1'022'496.05		
Produits à recevoir		-		
Total actif	14'385'478.95		14'584'988.35	+ 199'509.40
Passif				
Prestations à payer et créanciers divers	88'066.37		81'302.65	- 6'763.72
Compte courant SECO	1'353'162.40		1'403'927.90	+ 50'765.50
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c ²		1'403'927.90		
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	220'561.55		195'380.50	- 25'181.05
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		195'380.50		
Provisions	415'769.71		405'208.11	- 10'561.60
Risque responsabilité SICT/ORP		214'101.20		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
Comptes spéciaux	276'941.25		323'801.20	+ 46'859.95
Projet VS-link		323'801.20		
Passifs transitoires	7'050'113.95		6'507'642.60	- 542'471.35
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		5'830'710.20		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		5'704'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance- chômage		126'710.20		
Mesures complémentaires cantonales		676'932.40		
Contrats d'insertion professionnelle		671'092.40		
Allocations d'initiation au travail		2'740.00		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle		-		
Autres mesures		3'100.00		
Divers		-		
Fonds cantonal	4'980'863.72		5'667'725.39	+ 686'861.67
Fonds cantonal au 31.12.2010		4'980'863.72		
Excédent de financement 2011 (LEMC ¹)		686'861.67		
Total passif	14'385'478.95		14'584'988.35	+ 199'509.40

¹LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

²soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

4.2 Ressources

Evolution (Art. 36 LEMC)

Année	Participation		Totaux
	Canton	Communes	
1996	Fr. 3'500'000.00	Fr. 3'500'000.00	Fr. 7'000'000.00
1997	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00
1998	Fr. 6'000'000.00	Fr. 6'000'000.00	Fr. 12'000'000.00
1999	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00
2000	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00
2001	Fr. 3'500'000.00	Fr. 3'500'000.00	Fr. 7'000'000.00
2002	Fr. 1'000'000.00	Fr. 1'000'000.00	Fr. 2'000'000.00
2003	Fr. 1'250'000.00	Fr. 1'250'000.00	Fr. 2'500'000.00
2004	Fr. 4'300'000.00	Fr. 4'300'000.00	Fr. 8'600'000.00
2005*	Fr. 5'642'500.00	Fr. 3'607'500.00	Fr. 9'250'000.00
2006	Fr. 7'076'000.00	Fr. 4'524'000.00	Fr. 11'600'000.00
2007	Fr. 7'076'000.00	Fr. 4'524'000.00	Fr. 11'600'000.00
2008**	Fr. 7'308'000.00	Fr. 4'292'000.00	Fr. 11'600'000.00
2009	Fr. 7'308'000.00	Fr. 4'292'000.00	Fr. 11'600'000.00
2010	Fr. 8'190'000.00	Fr. 4'810'000.00	Fr. 13'000'000.00
2011	Fr. 8'190'000.00	Fr. 4'810'000.00	Fr. 13'000'000.00
Totaux	Fr. 83'840'500.00	Fr. 63'909'500.00	Fr. 147'750'000.00

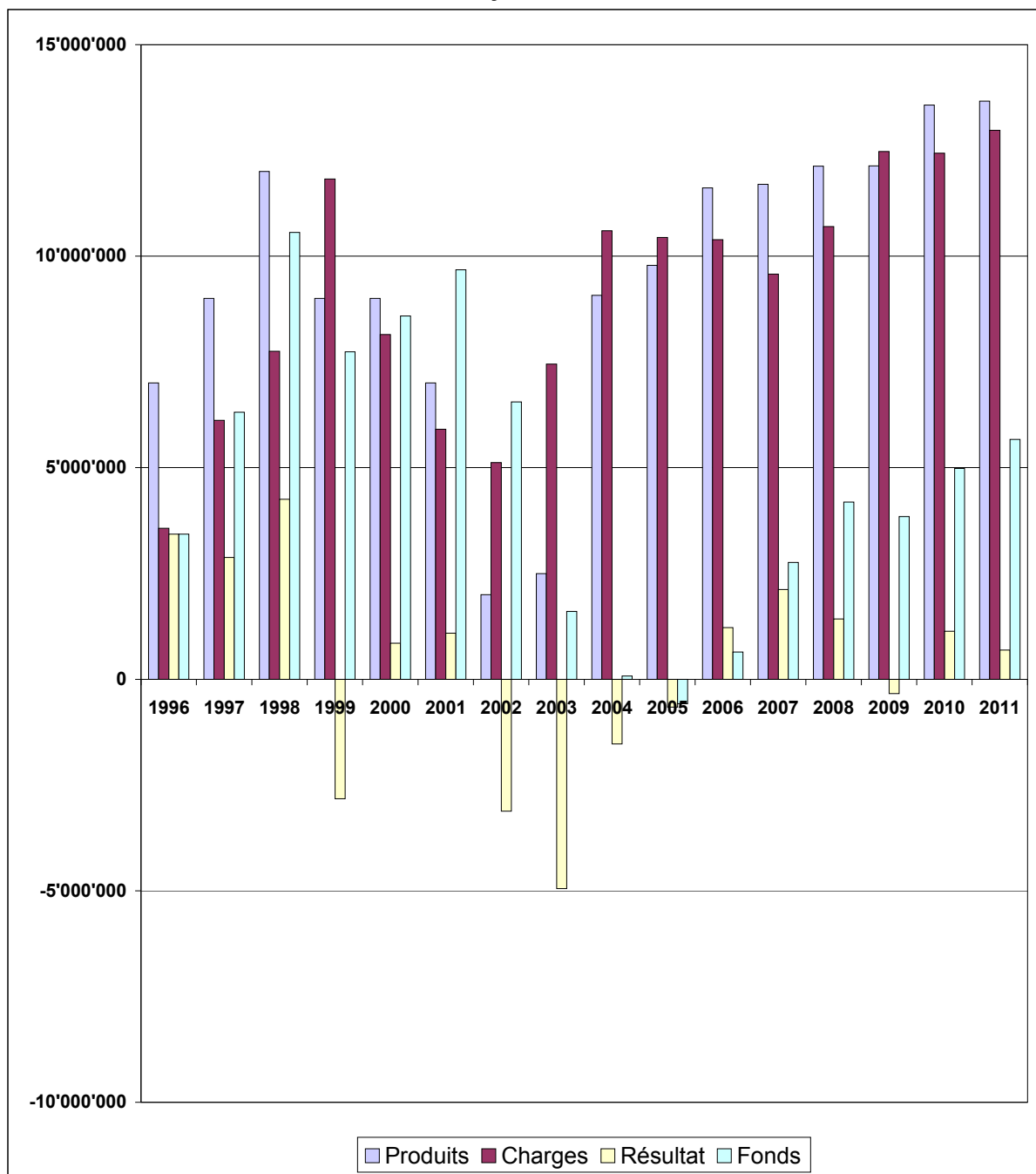
* 61% canton / 39% communes selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

** 63% canton / 37% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Résultat annuel et situation finale

Année	Montant
1996	Fr. 3'431'631.28
1997	Fr. 2'880'998.62
1998	Fr. 4'250'341.06
1999	Fr. -2'825'574.49
2000	Fr. 851'082.81
2001	Fr. 1'089'395.02
2002	Fr. -3'123'478.92
2003	Fr. -4'950'302.80
2004	Fr. -1'528'161.88
2005	Fr. -657'152.19
2006	Fr. 1'220'968.00
2007	Fr. 2'122'526.51
2008	Fr. 1'425'634.92
2009	Fr. -340'996.05
2010	Fr. 1'133'951.83
2011	Fr. 686'861.67
Total	Fr. 5'667'725.39

Synthèse

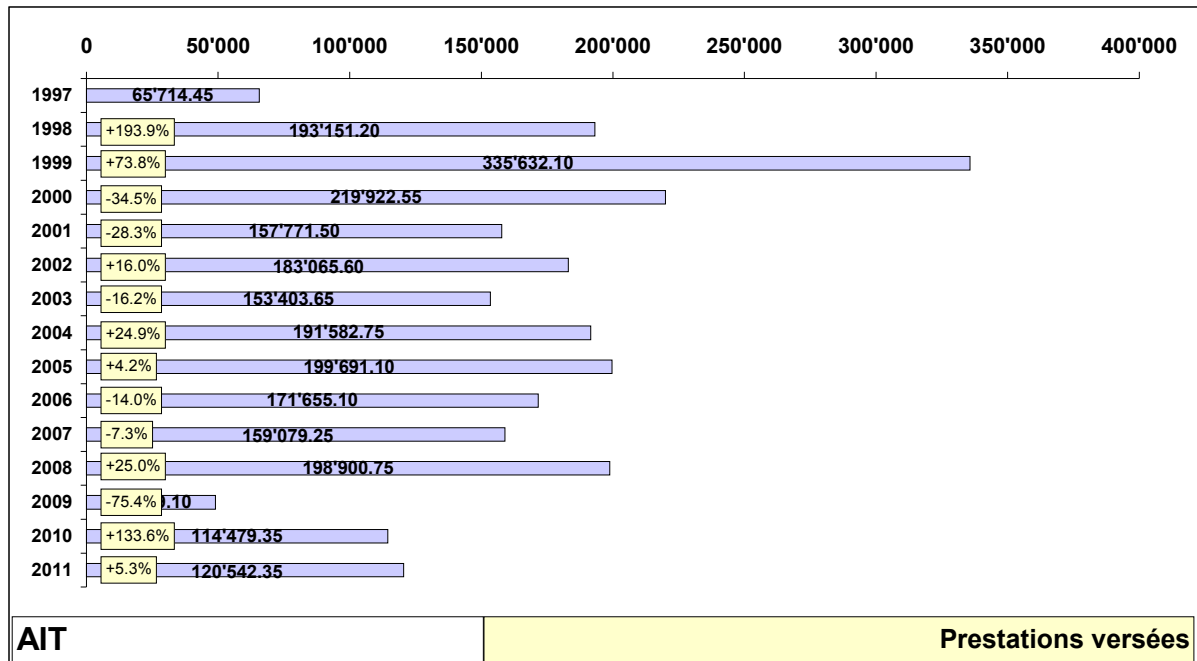


4.3 Mesures complémentaires cantonales

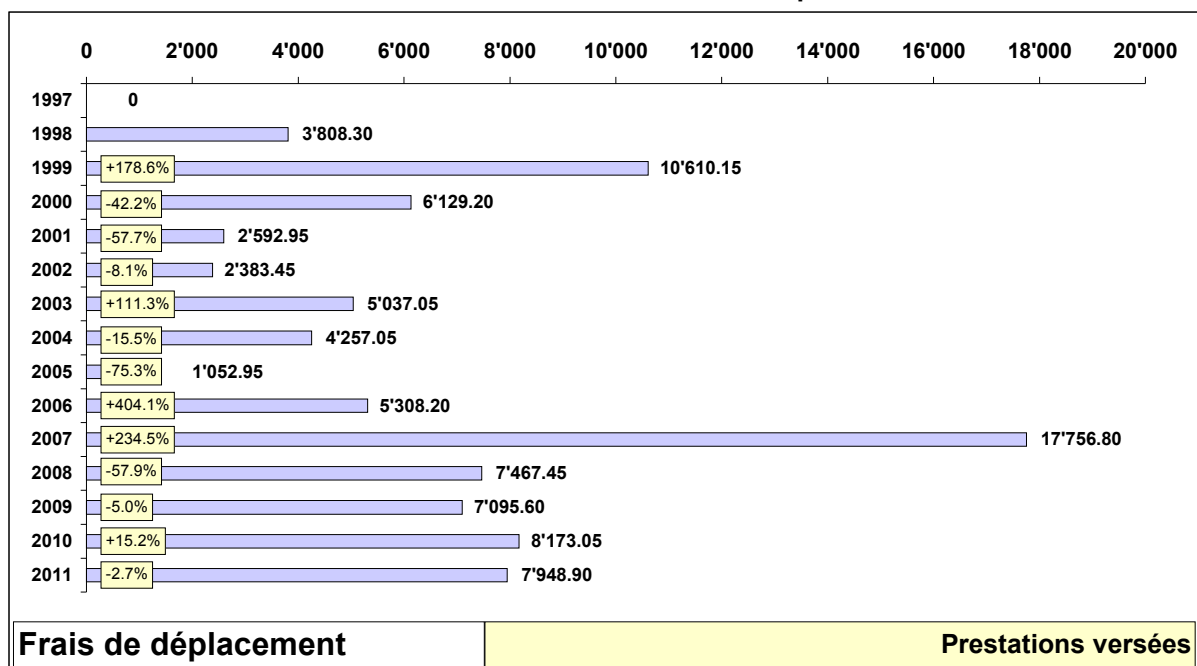
	Comparaison			
	Budget	Bouclément	Différences	
	Montant	Montant	Montant	%
Mesures complémentaires cantonales				
Allocations cantonales d'initiation au travail	Fr. 150'000.00	Fr. 120'542.35	Fr. -29'457.65	-19.638%
Contributions cantonales aux frais de déplacement	Fr. 20'000.00	Fr. 7'948.90	Fr. -12'051.10	-60.256%
Contrats d'insertion professionnelle	Fr. 7'000'000.00	Fr. 6'300'308.55	Fr. -699'691.45	-9.996%
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	Fr. 495'000.00	Fr. 634'843.50	Fr. 139'843.50	28.251%
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	Fr. 50'000.00	Fr. 5'740.00	Fr. -44'260.00	-88.520%
Totaux	Fr. 7'715'000.00	Fr. 7'069'383.30	Fr. -645'616.70	-8.368%

Evolution des mesures

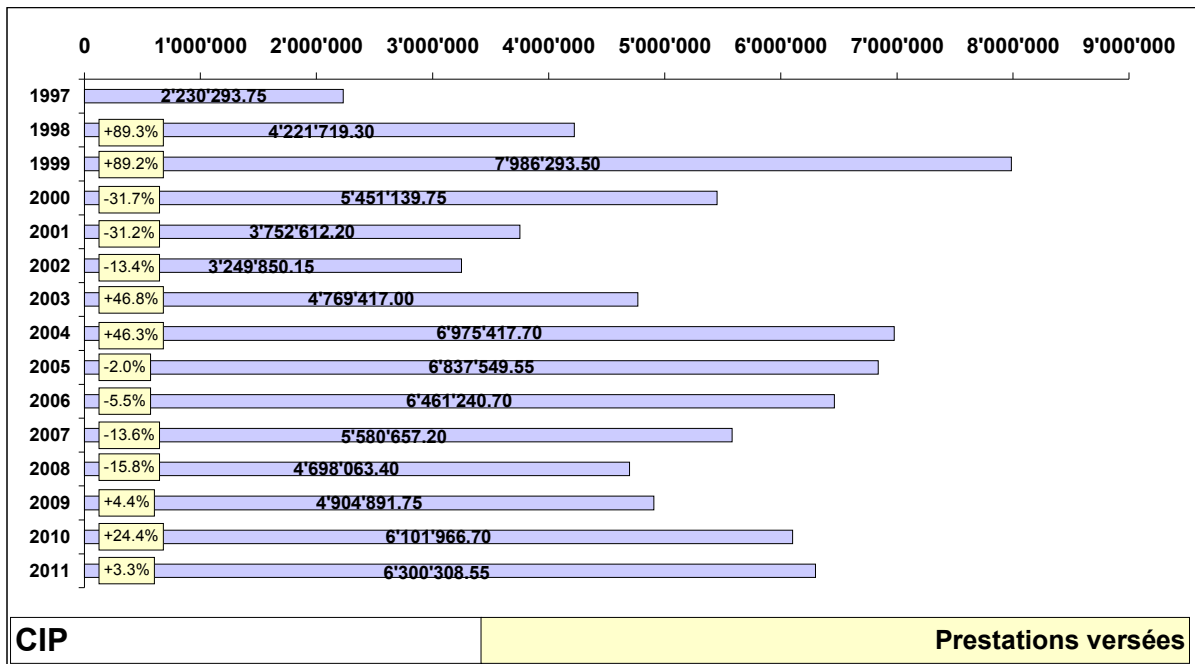
Allocations cantonales d'initiation au travail



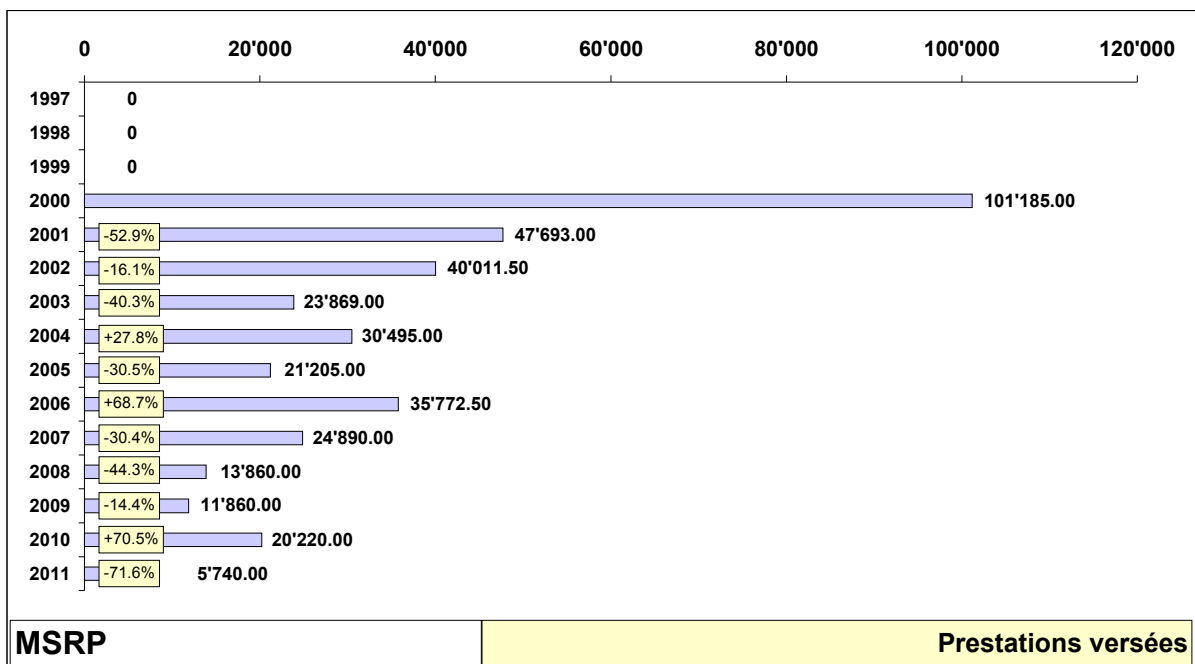
Contributions cantonales aux frais de déplacement



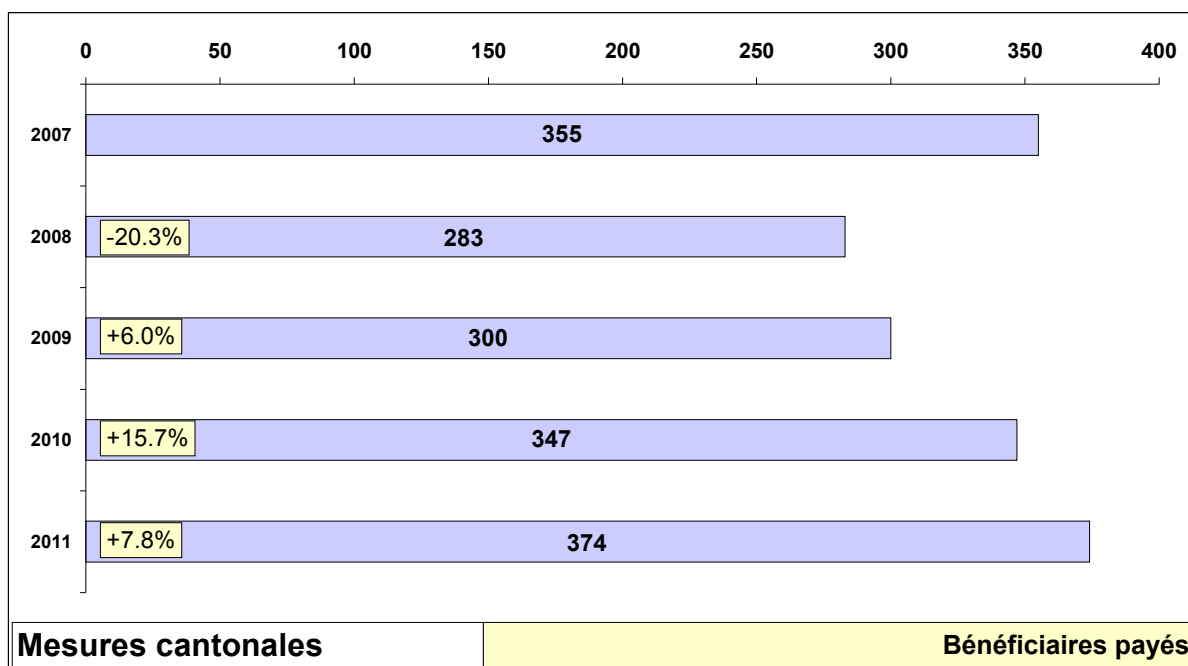
Contrats d'insertion professionnelle



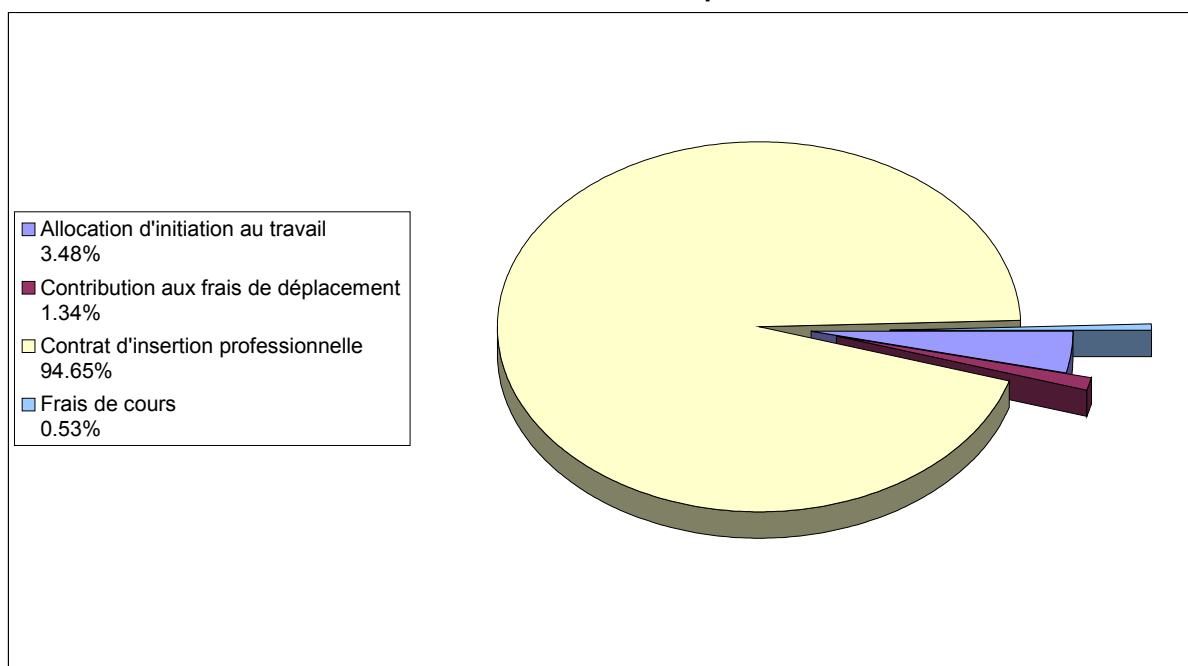
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle



Nombre de bénéficiaires de mesures



Nombre de bénéficiaires par mesure



4.4 Administration

Au terme de l'art. 36 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1^{er} novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

4.5 Surveillance

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

4.6 Révision des comptes

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.

5 GETAC

5.1 Compte d'exploitation et bilan

Compte d'exploitation

	Au 31.12.2011		Ecart au compte 2010
	Détail Fr.	Somme Fr.	
Charges			
Mesures de placement			
Mesures fédérales		581'837.25	+ 121'215.75
Frais de cours	11'965.65		
Frais divers	10'935.00		
	1'030.65		
Mesures cantonales	569'871.60		
Salaire brut et charges sociales	565'880.80		
Frais de cours	3'645.00		
Frais divers	345.80		
Frais d'administration		497'539.90	- 26'628.25
Salaire brut et charges sociales	431'902.20		
Location	39'173.80		
Matériel de bureau	5'121.05		
Assurances	937.55		
Déplacements	4'279.65		
Formation	1'718.95		
Frais d'envoi et téléphonie	4'292.35		
Immobilisations : acquisition et amortissement	5'140.15		
Frais de maintenance	4'130.35		
Taxes, frais bancaires et divers	843.85		
Frais de relations publiques	-		
Total charges		1'079'377.15	
Produits			
Financement		1'064'510.30	+ 94'488.35
Confédération (SECO)	350'253.15		
Coûts afférents au projet	350'253.15		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	707'057.15		
Coûts afférents au projet	263'278.75		
Mesures cantonales : versement du salaire net	443'778.40		
Communes (Centres Médicaux Sociaux)	7'200.00		
Frais d'organisation de mesure LIAS	7'200.00		
Intérêts		196.55	+ 13.90
Produits divers		14'670.30	+ 85.25
Total produits		1'079'377.15	

Bilan

	Au 31.12.2010	Au 31.12.2011		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actif				
Caisse	-		-	-
Comptes courants - débiteurs	231'865.15		199'845.60	- 32'019.55
Demandes de restitution - général		4'465.10		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		195'311.70		
Avoir impôt anticipé		68.80		
Actifs de régularisation	143'873.80		118'598.25	- 25'275.55
Immobilisations	59.00		57.00	- 2.00
Total actif	375'797.95		318'500.85	- 57'297.10
Passif				
Créanciers	76'546.30		79'625.15	+ 3'078.85
Comptes de passage	59.00		57.00	- 2.00
Passifs transitoires	299'192.65		238'818.70	- 60'373.95
Total passif	375'797.95		318'500.85	- 57'297.10

5.2 Mission

Dans le cadre de la LACI, LEMC et LIAS, GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP du Valais, GETAC a pour mission de rechercher, mettre sur pied et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire, d'un réseau de contacts élargi et, qui plus est, de différentes journées d'orientation/formation/information en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste donc à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

5.3 Types de mesures

GETAC est amené à proposer différents contrats aux demandeurs d'emploi :

- **Mesures fédérales**
 - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
 - Stage professionnel (SP) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.
- **Mesures cantonales**
 - Contrat d'insertion professionnelle (CIP) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
- **Mesures LIAS** destinées aux personnes issues des services sociaux.

5.4 Activité principale du coordinateur, le placement

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé "accord d'objectifs"). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi à venir. L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP et de tous les services de l'administration cantonale.

5.5 Types de postes proposés

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements "sur mesure" et aussi diversifiés que possible (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

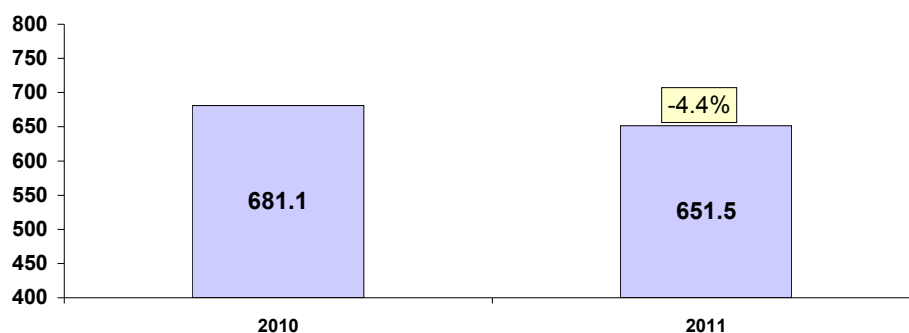
5.6 Suivi et encadrement

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et - si nécessaire - à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

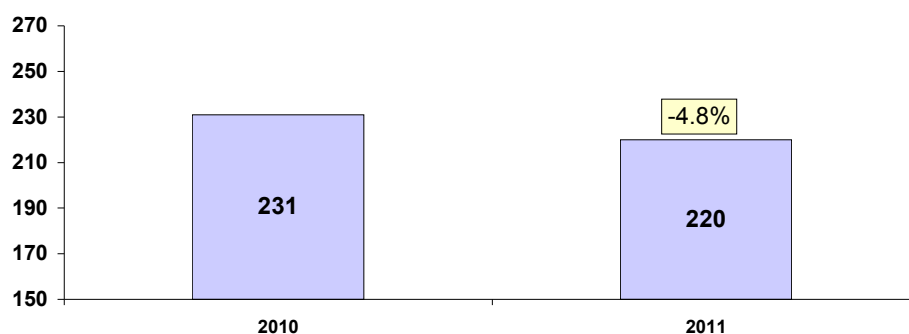
5.7 Comparaison avec les années précédentes

	2010	2011
Mois réalisés	681.1	651.5
Placements	231	220
Durée	2.95	2.96

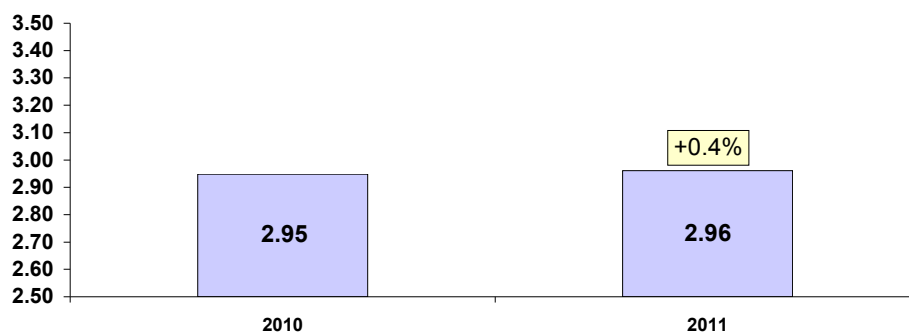
Mois réalisés



Placements réalisés



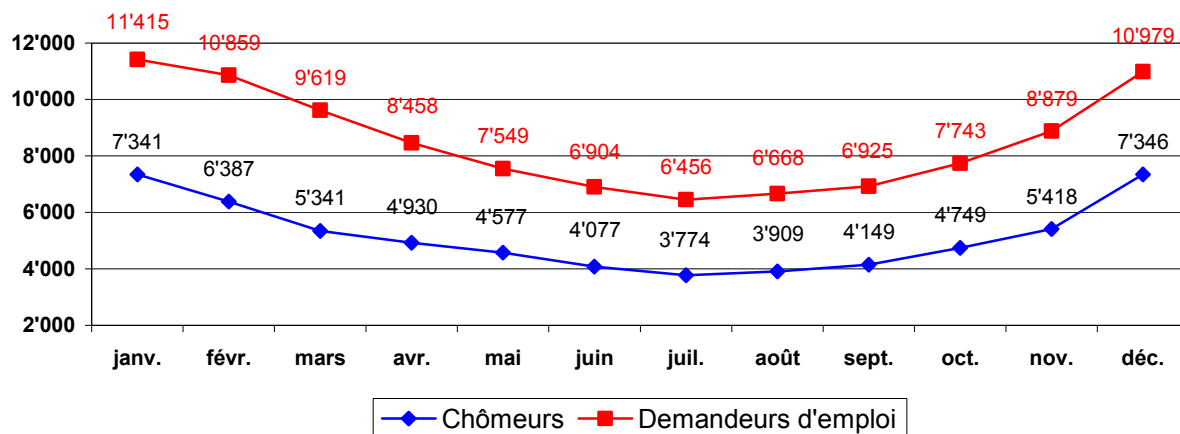
Durée moyenne



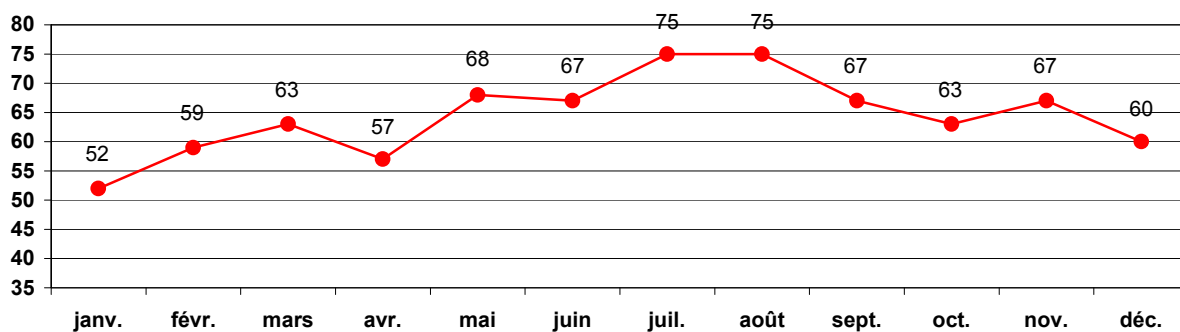
En 2011, GETAC a réalisé 220 contrats pour 651.5 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une légère baisse par rapport à l'année 2010 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.96 mois en 2011, situation quasiment semblable à celle de 2010.

Evolution du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi en Valais



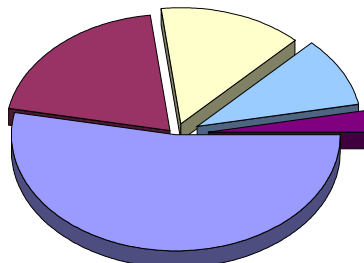
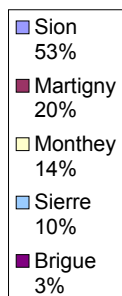
Evolution du nombre de personnes en activité chez GETAC



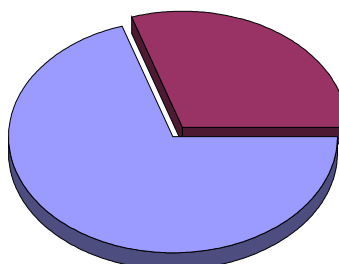
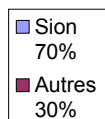
En moyenne annuelle, le chômage valaisan est passé de 4.3% en 2010 à 3.8% en 2011.

Durant l'année 2011, la fréquentation moyenne s'est élevée à 65 participants contre 68 l'année précédente, soit 4% de baisse.

**Attribution des mandats :
Proportion par ORP**



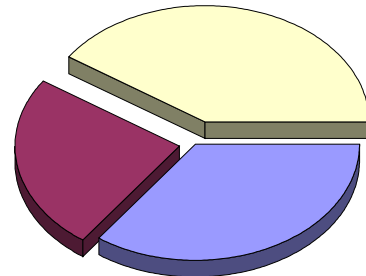
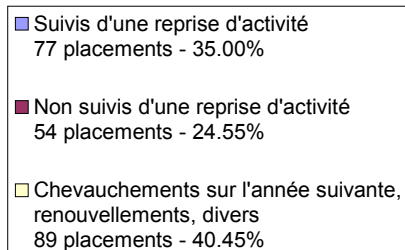
**Réalisation des placements :
Proportion entre les régions**



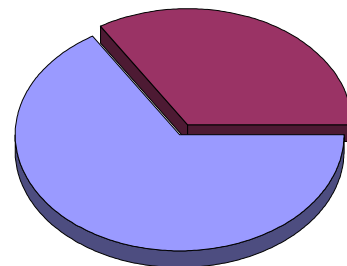
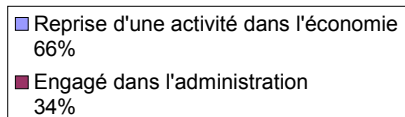
Sion	117
Martigny	44
Monthey	31
Sierre	21
Brigue	7

Analyse des résultats

Résultat global



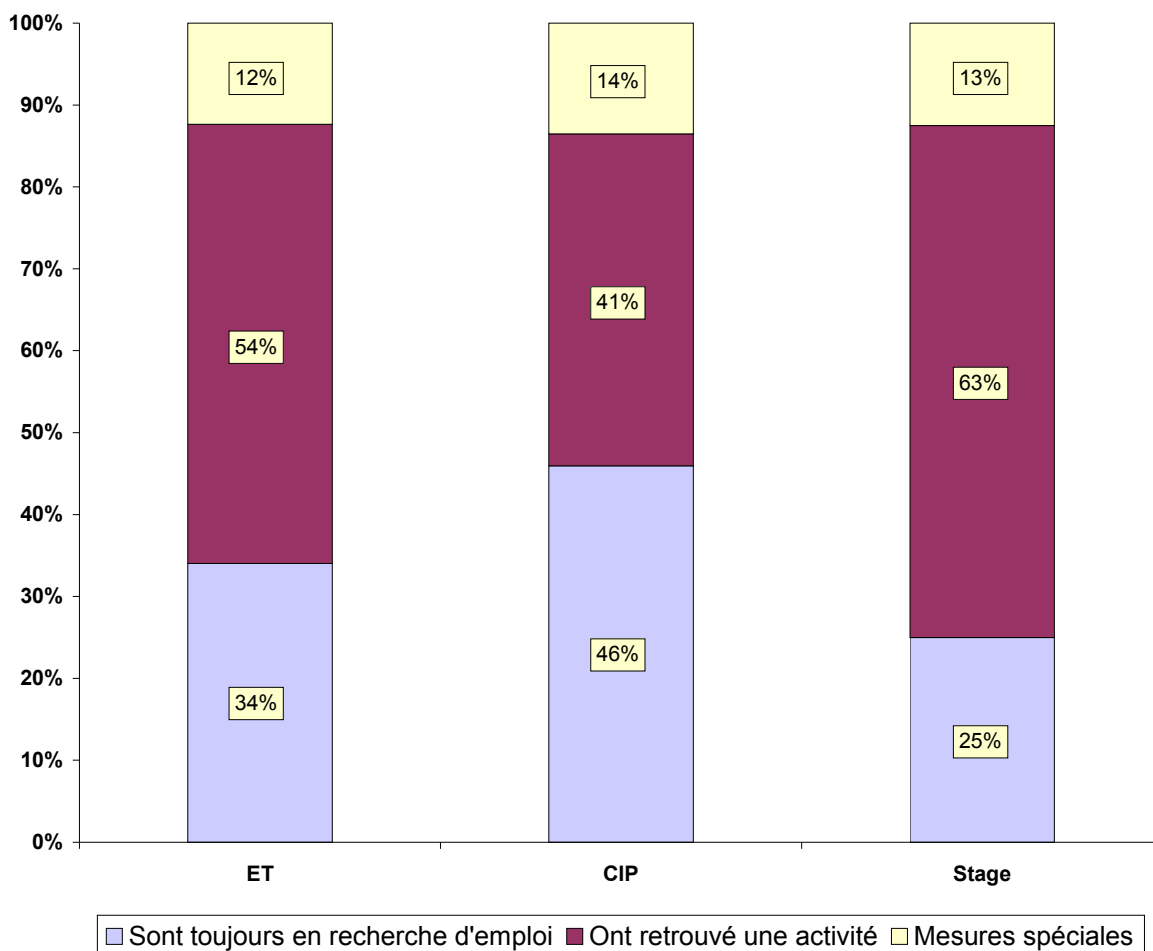
Types de reprises d'activité



77 des 131 participants enregistrés en 2011, soit 59%, ont retrouvé un emploi durant leur mesure. 26 d'entre eux (34%) ont été engagés au sein de l'Etat du Valais pour des contrats de durée déterminée ou indéterminée.

Pour mémoire, GETAC a traité pas moins de 371 dossiers en 2011, dont 169 n'ont pu se concrétiser, soit 46%. 47 dossiers demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

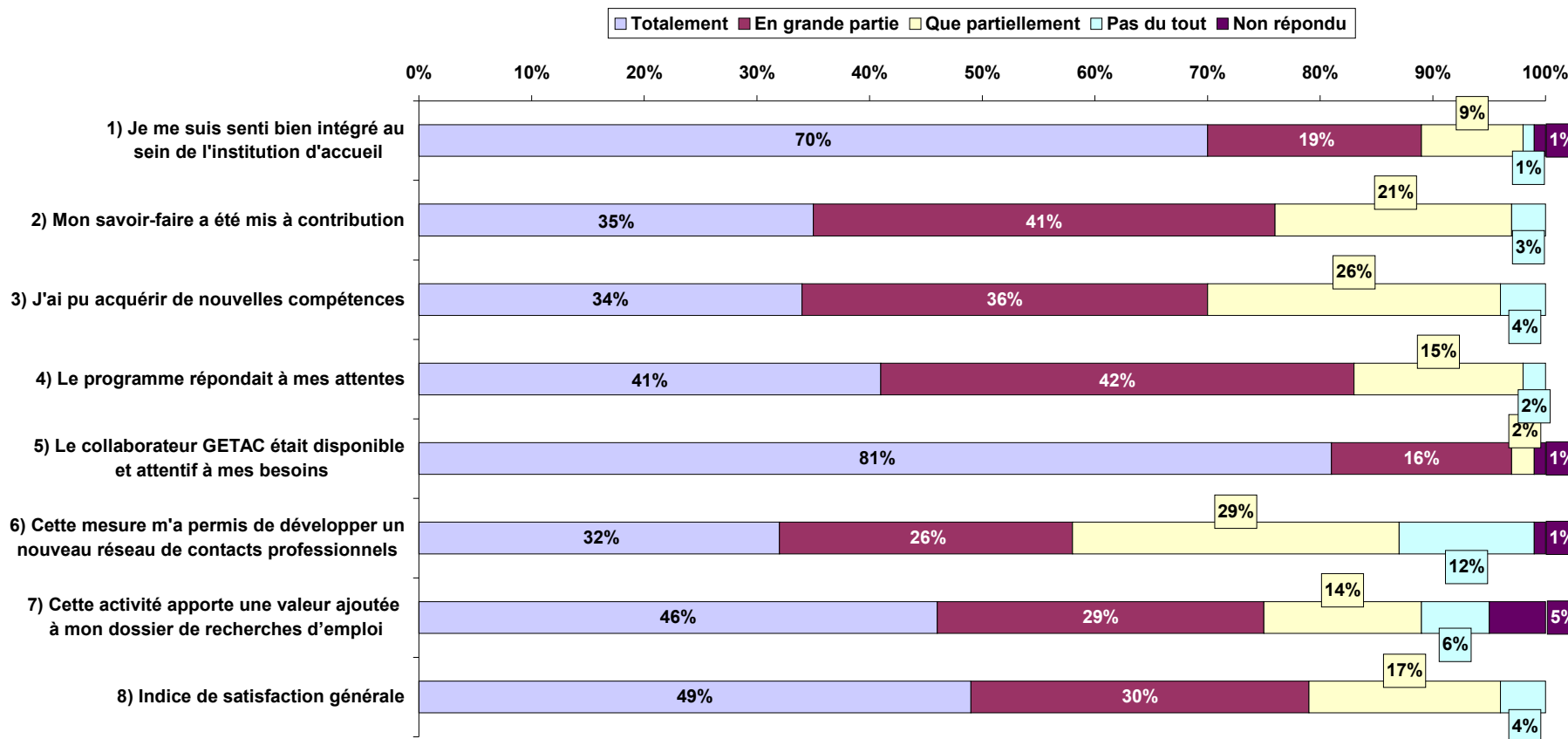
5.8 Résultat global des mesures par type de contrats



En 2011, 54% des participants aux ET ont retrouvé un emploi en cours de mesure (49% en 2010). Les bénéficiaires de CIP (41%) se situent légèrement en dessous du pourcentage réalisé l'année précédente (45%). Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en augmentation (63% contre 56% en 2010).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 53% (50% en 2010).

5.9 Résultat du sondage



Ce graphique résulte d'un sondage effectué auprès des participants GETAC durant l'année 2011. 82% des 132 personnes interrogées y ont donné suite.

A relever plus particulièrement, le pourcentage élevé d'"en grande partie" et "totalement", en lien avec la disponibilité du coordinateur GETAC (97%) et l'intégration au sein du service de l'Etat du Valais (89%) et d'autre part, celui relatif aux attentes des assurés (83%) et à l'indice de satisfaction générale (79%).

5.10 Surveillance

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'inspection des finances, exerce la surveillance.

5.11 Révision des comptes

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.